



RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT (RAA) 2025

Vingt (20) ans de mise en œuvre de l'ITIE en RDC :



Consolider
les acquis



Apprendre de
ses faiblesses



Exprimer
ses ambitions

Table des matières

Abréviations.....	3
Liste des tableaux.....	3
Annexe.....	3
<i>Mot du Président du Comité Exécutif</i>	5
Ligne de temps.....	6
Introduction.....	7
Vingt (20) ans de mise en œuvre de l'ITIE en RDC :.....	8
Acquis de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....	8
Faiblesses et leçons tirées de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....	10
Perspectives pour la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....	11
Contexte de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC en 2025.....	13
I. Évaluation générale de la performance.....	13
1.1. Condensé des activités réalisées au cours de l'Exercice 2025.....	13
1.2. Évaluation du fonctionnement du Comité National.....	15
1.2.1. Comité Exécutif.....	15
1.2.2. Secrétariat Technique.....	17
II. Examen annuel de l'avancement du Plan de Travail.....	18
2.1. Processus de consultation et d'adoption du Plan de Travail Triennal 2024-2026.....	18
2.2. Évaluation de la composante « Engagement des parties prenantes » (Exigences 1.1 à 1.4).....	18
2.3. Évaluation de la composante « Transparence » (Exigences 2 à 6).....	19
2.4. Évaluation de la composante « Résultats et Impact ».....	20
2.5. Évaluation de l'exécution du PTBA 2025.....	22
III. Aperçu des réponses du Comité National aux recommandations antérieures.....	26
IV. Forces et faiblesses identifiées dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC en 2025.....	26
V. Financement de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....	27
5.1. Mobilisation des ressources du budget de l'État.....	27
5.2. Contributions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).....	27
VI. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....	28
6.1. Activités réalisées par les parties prenantes.....	28
6.2. Contributions à la mise en œuvre de l'ITIE.....	34
6.3. Autres réalisations.....	34
VII. Efficacité et durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....	34
7.1. Efforts d'élargissement du périmètre de mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....	34
7.2. Développement du débat public.....	35
7.3. Développement de sujets émergents.....	35
7.4. Modifications récurrentes de la Norme ITIE et difficultés d'adaptation des pays de mise en œuvre.....	35
VIII. Consultations des parties prenantes et adoption du RAA 2025.....	36
ANNEXE :.....	37

Abréviations

Acronyme	Signification
ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
APLC	Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption
CAFI	Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale
CAMI	Cadastre Minier
C.E	Comité Exécutif
CENAREF	Cellule Nationale des Renseignements Financiers
CN/ITIIE-RDC	Comité National de l'ITIIE-RDC
COREF	Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances publiques
CTCPM	Cellule Technique de Coordination et Planification Minière
DPEM	Direction de Protection de l'Environnement Minier
ENCORE	Projet d'amélioration du recouvrement des recettes et de la gestion des dépenses en RDC (financé par l'IDA/Banque Mondiale)
EMAPE	Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle
ENABEL	Agence de développement du gouvernement fédéral belge
EP	Entreprise Publique
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
FOMIN	Fonds Minier pour les générations futures
FONER	Fonds National d'Entretien Routier
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence internationale de coopération Allemande pour le développement)
GMP	Groupe Multipartite de l'ITIIE
GTT	Groupe Technique de Travail
IDAK	Investissements Durables au Katanga
IGF	Inspection Générale des Finances
ITIIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
ITIIE-RDC	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République Démocratique du Congo
MAD	Mise à disposition des fonds par le Gouvernement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTT	Plan de Travail Triennal
RAA	Rapport Annuel d'Avancement
RDC	République Démocratique du Congo
SGH	Secrétariat Général des Hydrocarbures
SICOMINES	Sino-congolaise des Mines

Liste des tableaux

Tableau n° 1	Composition du Collège Institutions Publiques en 2025
Tableau n° 2	Fréquence des réunions du C.E en 2025
Tableau n° 3	Evaluation du niveau de réalisation des objectifs du PTBA
Tableau n° 4	Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC
Tableau n° 5	Activités réalisées par les Parties prenantes en 2025

Annexe

Evaluation des recommandations issues du rapportage ITIIE et de la dernière validation
--



Un aperçu de la composition du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (Réunion du 27 novembre 2025)

Mot du Président du Comité Exécutif

C'est avec honneur et un réel sentiment de fierté que je présente le Rapport Annuel d'Avancement 2025 de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République Démocratique du Congo, en sigle « ITIE-RDC », marquant ainsi les vingt ans de mise en œuvre de cette Norme mondiale dans notre pays.

En effet, depuis son adhésion à l'ITIE en 2005, l'année 2025 a constitué une étape importante dans la consolidation de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC et ce, dans un contexte où la gouvernance des ressources naturelles s'est révélée comme un enjeu majeur pour la sécurité et la souveraineté de notre pays, gages de son développement économique et du bien-être social de son peuple.

À travers ses actions, l'ITIE-RDC a poursuivi l'exécution sans faille de l'engagement du Gouvernement de la République consistant à promouvoir la transparence, le débat public éclairé et la redevabilité des acteurs publics et privés pour la bonne gouvernance du secteur extractif.

Grâce à l'implication active des différentes parties prenantes – institutions publiques, entreprises extractives et organisations de la société civile – des avancées significatives ont été enregistrées, entre autres en matière de divulgation continue et systématique des données, de renforcement du dialogue multipartite, de sensibilisation des communautés impactées par l'exploitation des ressources naturelles minières, pétrolières et forestières, ainsi que d'appropriation progressive du processus ITIE.

Le présent rapport témoigne des efforts collectifs accomplis ces vingt dernières années, et particulièrement au cours de l'année écoulée, tout en mettant en évidence les défis persistants qui appellent à une mobilisation renforcée de tous les acteurs, afin de poursuivre les réformes nécessaires pour une gouvernance responsable des ressources naturelles de notre pays. Au nombre de ces défis, deux textes réglementaires devraient être publiés avant le démarrage de la prochaine Validation de la RDC qui intervient le 1^{er} octobre 2026. Il s'agit de l'actualisation du Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité national de l'ITIE-RDC ainsi que de la publication de l'Arrêté mettant en place un registre des bénéficiaires effectifs des entreprises œuvrant en RDC.

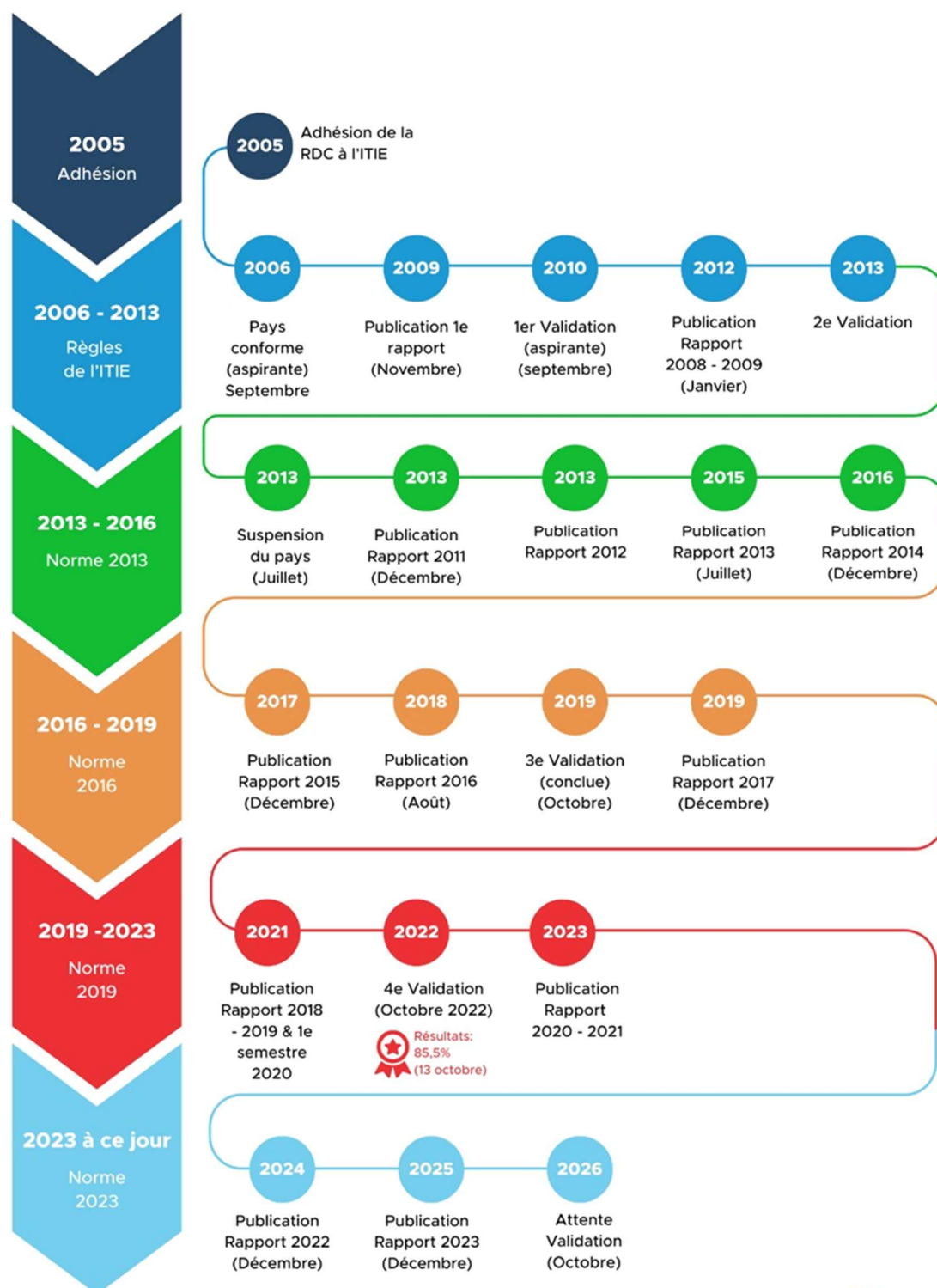
Au nom Gouvernement de la République, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à l'ensemble des Collèges, et singulièrement à leurs délégués, passés et présents, ayant siégé et siégeant au Comité Exécutif de l'ITIE-RDC ; au Secrétariat International de l'ITIE, aux Partenaires Techniques et Financiers ainsi qu'à toutes les institutions et organisations engagées aux côtés de l'ITIE-RDC pour leur accompagnement et contribution non négligeables.

L'ITIE-RDC réaffirme sa détermination à poursuivre son action en faveur d'une gestion transparente et durable des ressources naturelles au bénéfice de tous les citoyens congolais.

Guylain NYEMBO MBWIZYA

Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC.

Ligne de temps



Introduction

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République Démocratique du Congo (ITIIE-RDC) présente son **Rapport Annuel d'Avancement de l'Exercice 2025**.

Ce rapport est, en soi, un instrument de transparence, de redevabilité et de renforcement de la gouvernance tant pour le Comité National que pour les ressources naturelles du pays et ce, en cohérence avec la Norme ITIE (Exigence 1.5 b, c, d et e).

L'année 2025 marque une étape importante pour l'ITIIE-RDC en ce qu'elle est caractérisée par une intensification des efforts fournis par les parties prenantes afin d'améliorer davantage la transparence sur tous les maillons de la chaîne de valeur des industries extractives.

Dans un contexte national où les enjeux liés à la gestion des ressources naturelles sont déterminants pour la paix sociale et le développement socio-économique, l'ITIIE-RDC demeure un espace privilégié de dialogue multi acteurs, de concertation et d'inspiration des réformes en matière de transparence et de politiques publiques.

Le présent rapport rend compte des **principales activités, réalisations, défis et perspectives** de l'ITIIE-RDC au cours de l'année 2025. Il met en lumière les progrès accomplis dans la mise en œuvre des standards de transparence, les actions de sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs, ainsi que les initiatives menées pour améliorer l'accessibilité, la compréhension et l'utilisation des données du secteur extractif par les citoyens, décideurs et partenaires au développement.

Il s'articule autour des points ci-après :

1. Vingt (20) ans de mise en œuvre de l'ITIIE en RDC : Consolider les acquis, Apprendre de ses faiblesses et Exprimer ses ambitions.
2. Contexte de la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC en 2025
3. Examen annuel de l'avancement du Plan de Travail
4. Aperçu des réponses du Comité National aux recommandations issues des rapports précédents et des mesures correctives
5. Forces et faiblesses identifiées dans la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC en 2025
6. Financement de la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC
7. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC
8. Efficacité et durabilité de la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC
9. Consultations des parties prenantes et adoption du RAA 2025.

À travers ce document, l'ITIIE-RDC réaffirme son engagement à contribuer à la promotion d'une **gestion responsable et transparente des revenus issus des industries extractives**, en vue de soutenir le développement durable en faveur de la population congolaise.

Vingt (20) ans de mise en œuvre de l'ITIIE en RDC :

Consolider les acquis, apprendre de ses faiblesses et exprimer ses ambitions.

Depuis 2005, année de l'adhésion de la République Démocratique du Congo au processus ITIIE, 20 années se sont écoulées sans que ne faiblisse l'engagement du pays et de toutes les parties prenantes à mettre en œuvre la Norme ITIIE ; 20 années de sacrifices et d'efforts collectifs consentis en faveur de la promotion de la transparence, de la redevabilité et de la bonne gouvernance du secteur extractif.

Durant ces deux décennies, l'ITIIE-RDC a contribué de manière significative à la mise sur la place publique et à l'accessibilité, sans restriction aucune, des informations pertinentes sur le secteur extractif congolais ; qu'il s'agisse des informations relatives au contexte de l'exploitation que des informations sur les paiements et les revenus issus du secteur extractif ainsi que celles relatives à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises extractives. Elle a même introduit des innovations dans la mise en œuvre de la Norme ITIIE, notamment en publiant, en plus des Rapports ITIIE, des études thématiques analysant en profondeur des questions spécifiques identifiées par les parties prenantes et considérées comme des priorités nationales. Les informations ainsi publiées font alimenter utilement le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles et insufflent des réformes structurelles, législatives et réglementaires.

Privilégiant la participation et le principe du partenariat comme modes opératoires, l'ITIIE-RDC a renforcé le dialogue entre les parties prenantes, ce qui lui a permis de surmonter les épreuves et de poursuivre la mise en œuvre du processus.

Toutefois, ce périple a également été jalonné des défis de tout bord, institutionnels, techniques et financiers, nécessitant une prise en charge adaptée.

Le présent Rapport Annuel d'Avancement (RAA) 2025 s'inscrit dans une dynamique de consolidation des acquis ou progrès réalisés, d'analyse critique des faiblesses observées et de projection des ambitions futures de l'ITIIE-RDC, conformément aux Exigences de la Norme ITIIE et aux priorités nationales de la gouvernance du secteur extractif.

Acquis de la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC

Depuis l'adhésion du pays au processus ITIIE, l'acquis majeur demeure le maintien et la poursuite, sans désespérer, de la mise en œuvre de la Norme ITIIE et ce, malgré les changements récurrents des gouvernements et les crises sécuritaires qui durent depuis 30 ans à l'Est de la République.

Sans les citer de manière exhaustive, beaucoup d'autres avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC ces 20 dernières années, qui garantissent l'efficacité et la durabilité de ce processus dans le pays.

Il s'agit entre autres de :

- la publication régulière des rapports ITIIE, qui mettent à la disposition des parties prenantes des informations utiles pour éclairer le débat public et inspirer les réformes tendant à améliorer la gestion du secteur extractif congolais. Ces rapports permettent de mieux comprendre le secteur extractif en général et, en particulier, d'assurer un suivi plus rigoureux des recettes publiques issus dudit secteur ;

- la publication des études thématiques examinant en profondeur certaines questions pertinentes intéressant les parties prenantes. C'est dans ce cadre qu'après la publication de l'étude thématique sur la Convention de collaboration de 2008 entre la RDC et un Groupement d'entreprises chinoises (GEC) ayant mis en place la SICOMINES, l'Inspection Générale des Finances de la RDC (IGF) s'est appuyée sur les conclusions de ladite étude pour mener un audit dont les conclusions, à leur tour, ont poussé la Présidence de la République à renégocier et conclure avec le GEC un cinquième avenant tendant à rééquilibrer les intérêts des parties, et particulièrement, à réévaluer les intérêts de la RDC ;
- l'amélioration, par le Cadastre Minier (CAMI) des publications et de l'accessibilité en ligne des informations sur les droits miniers ;
- la publication régulière des rapports thématiques sur la revue des états financiers des entreprises publiques extractives ;
- la divulgation progressive en ligne, par les entreprises publiques, de leurs données, dont leurs états financiers certifiés, renforçant ainsi la transparence sur leur rôle et leurs transactions financières ;
- l'accompagnement du Secrétariat Technique de l'ITI E-RDC qui a permis le développement, par le Ministère des Mines (CTCPM) et le Ministère des Hydrocarbures (SGH) des entrepôts de données (Data Warehouse) en ligne accessibles au public et leur alimentation progressive avec des données de nature à répondre aux Exigences de la Norme ITIE et particulièrement à l'Exigence de divulgation systématique de données requises par la Norme ITIE pour ces deux secteurs ;
- le dynamisme du cadre multipartite, qui constitue un espace de dialogue inclusif entre les institutions publiques, les entreprises extractives et la société civile. Ce mécanisme a permis de consolider la concertation, d'identifier les priorités dans le cadre des réformes et de promouvoir une gouvernance plus participative du secteur ;
- la mise en œuvre des activités de sensibilisation et de dissémination des résultats de l'implémentation de l'ITI E auprès des communautés locales et d'un public plus large, qui ont contribué à renforcer le débat public et le contrôle citoyen ainsi qu'à promouvoir une meilleure appropriation des enjeux liés à la gestion des ressources naturelles.

Faiblesses et leçons tirées de la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC

Malgré les acquis significatifs enregistrés au cours de la période sous revue, la mise en œuvre a également mis en évidence certaines faiblesses et contraintes qui limitent encore l'atteinte optimale des objectifs de transparence et de redevabilité dans le secteur extractif.

Au nombre de faiblesses identifiées et sur lesquelles le Comité Exécutif et les parties prenantes de la RDC concentrent les efforts pour y apporter des réponses adéquates, il y a lieu de relever les plus importantes qui suivent :

- la nécessité de renforcer davantage les capacités techniques et institutionnelles des administrations publiques (nationales, provinciales et locales) et des entreprises tant publiques que privées, afin de remédier aux retards répétitifs constatés dans la transmission des informations pour l'élaboration des rapports ITIE, avec le risque d'affecter leur exhaustivité et leur qualité ;
- le retard dans la prise de l'Arrêté établissant le registre des bénéficiaires effectifs prévu par l'article 43 de la Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. L'absence à ce jour d'adoption par le Gouvernement du projet élaboré par les experts de toutes les structures impliquées, y compris la société civile, et de signature de cet arrêté par le Ministre ayant la Justice dans ses attributions retarde la mise en place et l'alimentation en informations requises sur les bénéficiaires effectifs ;
- l'obsolescence du Décret n°09/28 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République Démocratique du Congo. Nonobstant sa mise à jour et son adoption presque chaque année par le Comité Exécutif de l'ITIIE-RDC, le projet modificatif dudit Décret demeure en attente de son adoption et de sa publication par le Gouvernement ;
- le déficit d'infrastructures informatiques et de couverture internet met en mal l'application des Exigences de la Norme ITIE relatives à la divulgation systématique tant pour les administrations publiques que pour les entreprises extractives ;
- la dissémination des conclusions des rapports ITIE auprès des communautés locales, particulièrement dans les zones fortement impactées par l'exploitation, demeure confrontée à des contraintes financières et logistiques (accès difficile, conflits armés récurrents, etc.). Cela limite parfois l'appropriation du processus par les populations directement concernées par les activités extractives.

Ces quelques faiblesses, qui sont en réalité des défis observés sur la période, constituent autant d'opportunités d'apprentissage et de pistes d'amélioration pour consolider durablement la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC.

En effet, durant les deux décennies de mise en œuvre, des leçons suivantes ont été tirées et capitalisées, entre autres :

- (i) la publication d'une masse d'informations pertinentes sur le secteur extractif a permis aux populations impactées et aux structures de contrôle de demander des comptes aux entités de l'Etat et aux entreprises d'une part et, d'autre part, à toutes les parties prenantes de

contribuer significativement à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles ;

- (ii) la confiance créée entre les parties prenantes et la mise place d'un cadre tripartite permanent de dialogue responsable entre partenaires (Comité Exécutif) rassemblant les délégués des Institutions publiques (Gouvernement), des Entreprises extractives et de la Société civile. Ce cadre permet en plus à la Société civile d'exprimer ses préoccupations sur la gestion des ressources naturelles et de soumettre aux débats, en toute liberté, l'examen d'éventuels cas de violation de l'espace civique par l'Etat ou par les Entreprises extractives ;
- (iii) l'intégration des données dans les systèmes de l'Etat (Divulgence systématique) a contribué à rendre public, en temps réel, les informations du secteur extractif, notamment au CAMI et à la CTCPM ;
- (iv) la nécessité d'approfondir l'analyse et la compréhension de certaines questions spécifiques a conduit les parties prenantes à publier des rapports thématiques et ce, au-delà des rapports ITIE-RDC dits standards, etc.

Perspectives pour la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

A l'ère de la transition énergétique et dans un contexte marqué par l'importance stratégique du secteur extractif pour l'économie nationale, la République Démocratique du Congo vise à renforcer davantage le rôle de l'ITIE-RDC comme instrument essentiel de promotion de la transparence, de la bonne gouvernance et de la redevabilité, afin de rationaliser la collecte et l'affectation des ressources financières nationales provenant de l'exploitation minière, pétrolière, gazière et forestière et ce, pour son développement durable.

L'une des ambitions de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC est de parvenir à une divulgation systématique, complète et accessible à tous des informations requises par la Norme ITIE, en intégrant progressivement les pratiques de divulgation des données ITIE dans les systèmes des administrations publiques et des entreprises. Cette orientation vise à faire de la transparence une pratique institutionnelle durable, au-delà des seuls exercices périodiques de rapportage ITIE. C'est dans ce cadre qu'avec l'appui de la GIZ, l'ITIE-RDC travaille avec les Régies financières et quelques administrations centrales clés pour l'interconnexion de leurs systèmes d'information. C'est également dans l'optique d'implémenter le même degré de transparence et de redevabilité obtenu dans le secteur minier et des hydrocarbures que le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC compte accompagner les Administrations du secteur forestier, avec le soutien du Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) mis en œuvre par le Gouvernement de la République avec le financement du CAFI.

Aussi, l'élargissement du périmètre au secteur forestier fait face à des défis majeurs. Il y a lieu de relever entre autres, une exploitation artisanale souvent illégale et non contrôlée, présentant un risque évident de corruption et une opacité dans l'attribution des concessions et l'identification de leurs propriétaires ainsi que des faibles retombées socio-économiques pour le trésor public et pour les populations affectées.

Profitant de la plateforme de dialogue participatif et multi-acteurs qu'offre l'ITIE, la RDC peut engager des réformes du secteur extractif, notamment à travers une meilleure gouvernance des entreprises publiques, une transparence accrue des contrats extractifs, droits miniers et des d'hydrocarbures, ainsi que des informations relatives aux bénéficiaires effectifs. Ces efforts

contribueront à lutter contre l'anonymat, la corruption et les pratiques opaques afin de renforcer la redevabilité dans la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, l'ITI ERDC tend à jouer un rôle plus important dans l'évaluation de l'impact socio-économique et environnemental du secteur extractif, en mettant en évidence la contribution réelle des industries minières, d'hydrocarbures et forestières au budget de l'État, au développement provincial et local ainsi qu'à la redistribution équitable des richesses. C'est dans ce cadre que le Secrétariat Technique a mis en place un outil innovant de visualisation et de suivi en ligne des réalisations sociales et environnementales des entreprises minières « VisualDevLoc ». En collaboration avec un partenaire international, le Secrétariat Technique de l'ITI ERDC est également en train de mettre sur pied un autre outil innovant de visualisation du taux de déforestation par l'exploitation industrielle et artisanale. Les deux outils sont en phase expérimentale et ont été présentés au Comité Exécutif au cours de sa réunion ordinaire du 23 avril 2026.

Un autre objectif essentiel réside dans le renforcement de la participation citoyenne et de l'appropriation par les communautés du processus ITIE, particulièrement dans les zones d'exploitation. À travers des actions de sensibilisation, de renforcement des capacités et de dissémination, l'ITI ERDC entend favoriser un contrôle citoyen accru ainsi qu'un débat public éclairé et responsable sur la gestion des ressources naturelles.

Avec l'appui du Secrétariat International de l'ITI et, ensemble avec la Zambie et l'Angola, la RDC développe, dans le cadre du Corridor de Lobito, des opportunités pour la transformation locale et l'exportation rapide des minerais, tout en favorisant le développement des chaînes de valeur connexes de valorisation des économies nationales.

Enfin, le rôle du Comité Exécutif (Groupe Multipartite) en tant que cadre permanent de concertation, de suivi des recommandations et de promotion des réformes est appelé à se consolider et à s'élargir dans le cadre du projet de décret modificatif prérappelé, afin d'assurer une mise en œuvre efficace, inclusive, crédible et conforme aux standards internationaux en vigueur.

En définitive, l'ITI ERDC s'inscrit résolument dans la dynamique de transformation profonde de la gouvernance extractive, visant à faire des ressources naturelles un véritable moteur de développement durable, de stabilité et de progrès social au bénéfice de l'ensemble de la population congolaise.

Contexte de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC en 2025

L'année 2025 a été considérée comme une étape charnière, préparatoire à l'évaluation du pays (Validation) par les instances internationales de l'ITIE. Initialement prévue pour démarrer le 1^{er} janvier 2025, cette évaluation a été repoussée au 1^{er} janvier 2026 et, finalement annoncée pour débiter le 1^{er} octobre 2026 afin de respecter le calendrier de la Conférence Mondiale de l'ITIE.

Globalement, l'année 2025 a été marquée par quelques faits saillants, notamment la résurgence des conflits armés sur une partie du territoire national, la prise des mesures de suspension temporaire d'exportation du Cobalt par le Gouvernement, des attentes accrues des parties prenantes pour un secteur minier pilier d'une transformation économique et d'un développement durable, l'intégration des sujets émergents induits par l'évolution de la Norme ITIE tels que la question de la transition énergétique, la lutte contre la corruption et la mobilisation des recettes publiques.

Les principaux résultats observés ont porté sur :

- L'engagement réaffirmé des trois collègues constituant le cadre multipartite fonctionnel de l'ITIE-RDC ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Travail Triennal 2024-2026 ;
- l'amélioration progressive de la conformité aux exigences de la Norme ITIE ;
- la contribution de l'ITIE au débat public sur la gouvernance des ressources naturelles.

Cependant, des difficultés ont été notées, notamment en matière de mobilisation des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du plan de travail.

I. Évaluation générale de la performance

De manière globale, la performance de l'ITIE-RDC en 2025 a enregistré des avancées notables dans la mise en œuvre des exigences de la Norme ITIE, malgré certaines contraintes institutionnelles, sécuritaires et financières.

1.1. Condensé des activités réalisées au cours de l'Exercice 2025

Au cours de l'Exercice 2025, la mise en œuvre de l'ITIE en RDC a tourné, entre autres, autour des activités suivantes :

- l'organisation des réunions statutaires du Comité Exécutif (GMP) ;
- la mise en œuvre des activités prévues au PTBA 2025 ;
- le suivi des recommandations issues des rapports ITIE précédents et de la validation ;
- les actions de dissémination et de vulgarisation des données ITIE avec l'accompagnement des organisations de la société civile ;
- la participation aux cadres régionaux et internationaux de l'ITIE ;
- la sensibilisation et le renforcement des capacités des parties prenantes ;
- la préparation à la validation du pays.

En résumé, les principales activités peuvent être décrites comme suit :

- la production des documents de mise en œuvre

Le Comité Exécutif a supervisé la production et la publication du Cadrage ainsi que du Rapport ITIE-RDC 2023. Cependant, en raison du respect de l'échéance de publication et de déclaration,

le Comité Exécutif a décidé de réactiver le [Groupe Technique de Travail](#) (GTT) afin d'examiner et d'adopter le Rapport ITIE portant sur l'Exercice 2023.

Par ailleurs, plusieurs autres études thématiques ont été menées, avec le soutien des partenaires techniques et financiers, pour bien comprendre le secteur minier artisanal, le secteur forestier ou en vue de renforcer et élargir l'assiette fiscale et ce, en conformité avec la Norme ITIE ainsi que le plan de travail et budget annuel 2025.

Il s'agit de : (i) **Rapport EMAPE – filière Cu & Co**, (ii) [Rapport EMAPE – filière Diamant](#), (iii) [Rapport sur le secteur forestier](#), (iv) [Rapport d'évaluation du niveau d'exécution, par les entreprises, de leurs obligations sociales et environnementales dans le Haut-Katanga & le Lualaba](#), (v) [Rapport sur la modélisation fiscale de quelques grands projets miniers](#).

Outre ces rapports, il a été question de publier également le Plan de Travail et Budget Annuel 2025 (PTBA 2025) et le Rapport Annuel d'Avancement des Exercices 2023 et 2024.

Bien plus, le Comité Exécutif continue d'œuvrer pour approfondir certaines questions qui préoccupent les parties prenantes telles que **l'évaluation du niveau d'exécution des réformes des entreprises publiques et l'évaluation du niveau de réalisation des recettes du FOMIN comparées aux recettes calculées par les Divisions des mines**.

➤ La publication et l'utilisation des données ITIE

Après la publication des informations sur le secteur extractif, le CN de l'ITI-ERDC s'est activé, à travers des séances de dissémination sur une grande partie du territoire national, à partager les résultats du Rapport ITIE 2022 ainsi que des conclusions des rapports thématiques sur l'EMAPE, filière Cuivre et Cobalt et sur l'évaluation de l'exécution des dépenses sociales et environnementales par les entreprises minières dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba.

➤ La mise en place du registre des bénéficiaires effectifs

Dans le cadre de la mise en application des dispositions sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre la corruption, la question des bénéficiaires effectifs a été au centre des échanges entre parties prenantes notamment la CENAREF, l'ITI-ERDC, le GUCE, Le SNCOOP, le Ministère de la Justice et celui des finances avec l'appui technique de la GIZ/LuCoFFI. Aux termes de plusieurs séances de travail, le Groupe technique de travail mis en place par les parties prenantes précitées a proposé un projet d'arrêté ministériel portant établissement du registre des bénéficiaires effectifs à soumettre au Ministre de la Justice afin de se conformer aux Normes internationales du GAFI et de rencontrer les mesures correctives issues de l'évaluation du pays par l'ITI Internationale. C'est dans ce contexte que l'ITI travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la justice et la CENAREF pour mettre en place le registre des bénéficiaires effectifs à tenir au niveau du Guichet Unique de Création d'Entreprise.

➤ La lutte contre la corruption

Après avoir relevé des risques en mettant en évidence des vulnérabilités spécifiques à la filière Cobalt et des faiblesses institutionnelles dans les dispositifs de contrôle à travers le Rapport de Diagnostic de la corruption dans le secteur minier en RDC, un atelier interinstitutionnel, organisé avec l'appui de APLC et NRGI, s'est penché sur la transparence et la lutte contre la corruption, notamment sur les vulnérabilités dans le secteur minier en RDC et la mobilisation des différents organes étatiques de contrôle – l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Cellule Nationale des

Renseignements Financiers (CENAREF) et à l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) – autour des données ITIE et des exigences de la Norme ITIE pour mieux échanger sur les risques de corruption et des efforts à mettre en œuvre pour les minimiser et ce, en marge de la célébration de la journée internationale de la lutte contre la corruption, le 09 décembre 2025.

➤ La divulgation systématique des données (mainstreaming)

L'objectif ultime de l'ITIE est de mettre à la disposition du public des données sur le secteur extractif en temps réel. Une [étude de faisabilité](#) a été menée par le cabinet ENERTEAM afin d'établir un état des lieux au niveau des différentes entités de l'Etat. Aussi, il a été évalué la possibilité d'une interconnexion entre les systèmes d'information des régies financières, des entités de l'Etat et l'ITIE. En tout état de cause, un projet de feuille de route élaboré à cet effet a été présenté pour son opérationnalisation.

➤ La transition énergétique

Alors que la transition énergétique suscite une attention accrue du fait d'éventuelles opportunités qu'elle pourrait offrir aux pays riches en minéraux critiques/stratégiques, à l'instar d'autres pays, la RDC demeure confrontée à des défis majeurs qui pourraient menacer leurs capacités à en tirer pleinement profit du fait de la demande croissante de minerais utiles à la transition énergétique.

Avec l'appui technique et financier de NRGI, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC a organisé, en date du 24 mars 2025, un atelier de haut niveau en vue d'échanger, de sensibiliser, de renforcer en capacités en impliquant toutes les parties prenantes concernées par les questions de la transition énergétique, en vue d'examiner les défis, les opportunités et les risques de changement climatique qu'elle entraîne.

L'ensemble des activités menées sur la période peuvent être consultées sur le site web de l'ITIE-RDC en suivant le lien : <https://www.itierdc.net/actualites/?page=1&cat=activite>

1.2. Évaluation du fonctionnement du Comité National

1.2.1. Comité Exécutif

Le Comité Exécutif a assuré son rôle d'organe d'orientation stratégique et de prise de décision, à travers des réunions régulières tenues conformément aux textes en vigueur. La participation des trois collèges (Institutions publiques, Entreprises et Société civile) a été globalement satisfaisante.

Il sied de noter que le Collège « Institutions publiques » a connu des changements dans sa composition tels que décrits dans le tableau ci-après.

• Composition du Comité Exécutif en 2025

Tableau n° 1 : Composition du Collège Institutions Publiques en 2025

Membre	Nom	Nom de l'entrant	Poste au C.E	Organisation	Genre
Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement	1. Guylain NYEMBO MBWIZYA		Président	Gouvernement	M
Ministre des Mines	2. Kizito PAKABOMBA KAPINGA MULUME	Louis KABAMBA WATUM	1 ^{er} Vice-Président	Gouvernement	M
Ministre de l'Environnement et du Développement Durable	3. Eve BAZAIBA MASUDI	Marie NYANGE NDAMBO	2 ^{eme} Vice-Président	Gouvernement	F
Ministre des Hydrocarbures	4. Aimé MOLENDI SAKOMBI	Acacia BANDUBO LA	Membre	Gouvernement	F
Ministre des Finances	5. Doudou FWAMBA LIKUNDE	-	Membre	Gouvernement	M
Conseiller Principal	6. André NYEMBWE	-	Membre	Présidence de la République	M
Dircaba 1 ^{er} Ministre	7. Laurent KINZI	-	Membre	Primature	M
Dircaba 1 ^{er} Ministre	8. Michel MULONGO	-	Membre	Primature	M
Député National	9. François NZEKUYE	Théophile BASOSHI IUBWE	Membre	Assemblée Nationale	M
Sénateur	10. Clément MUYA	-	Membre	Sénat	M

Pour les deux autres collèges (**Entreprises et société civile**), aucun mouvement n'a été observé.

• Fonctionnement du Comité Exécutif

La supervision du Comité Exécutif s'est effectuée à travers des réunions régulières dont les détails sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 2 : Fréquence des réunions du C.E en 2025

Fréquence des réunions : Une réunion / 2 mois							
Moyenne : 17 présences par réunion ; Taux moyen de participation : 85 %							
N°	Date	Présence physique	Institutions publiques	Entreprises	Société civile	Mandat	Total
1	21/01/2025	10	2	3	5	06	16
2	20/02/2025	11	3	3	5	04	15
3	29/05/2025	12	3	3	5	06	17
4	21/08/2025	10	4	3	5	08	18
5	28/10/2025	12	5	3	5	06	19
6	27/11/2025	08	2	1	5	08	16

• Évaluation du Comité Exécutif de l'ITI-ERDC

Le Comité Exécutif s'est inscrit dans une logique de continuité de la mise en œuvre du processus notamment, la mise en œuvre des activités du plan de travail, la réalisation des mesures correctives issues de la dernière validation et la préparation à la prochaine validation sous la Norme 2023.

Particulièrement, à la veille de cette validation, l'année 2025 s'est caractérisée par la production du Rapport ITIE 2023 lequel devrait constituer une base pour l'évaluation du pays et des rapports thématiques abordant les questions en profondeur ainsi que par le renforcement des capacités des parties prenantes. Il convient de souligner ici un engagement du Gouvernement par son soutien significatif à la mise en œuvre.

Bien plus, le Comité a fait l'objet d'un audit de la gestion de ses comptes pour les exercices 2023 – 2024 par le cabinet Deloitte, recruté selon les prescrits légaux et réglementaires, avec le financement de la Coopération belge (ENABEL).

Aussi, en attendant la signature du Décret modifié du Comité National de l'ITIE-RDC et la mise sur pied des Commissions permanentes, il sied de relever la réactivation du Groupe technique de travail (GTT), sur décision du Comité Exécutif, qui a reçu mandat d'examiner et de valider le Rapport ITIE 2023.

1.2.2. Secrétariat Technique

• Composition du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC

Le Secrétariat Technique assure la coordination opérationnelle de la mise en œuvre de l'ITIE et conçoit tous les documents de mise en œuvre. Il gère au quotidien la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

Il importe de relever que nonobstant l'étendue de ses missions, le Secrétariat Technique fonctionne avec un effectif relativement réduit au regard de son cadre organique, soit 17 unités actives au total, experts et personnel d'appoint compris. Cet effectif concerne le siège de Kinshasa et Antenne du Sud.

Il est structuré en quatre Cellules de travail à savoir : (i) la Cellule Technique, (ii) la Cellule Administration et Finances, (iii) la Cellule Communication et Evénements ainsi que (iv) la Cellule Planification, Suivi-Evaluation. En plus de ces Cellules, il compte une antenne qui couvre les quatre Provinces suivantes : Haut Katanga, Lualaba, Haut Lomami et Tanganyika.

• Fonctionnement du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC

Au quotidien, le Secrétariat Technique a mis en œuvre les activités inscrites dans le Plan de Travail Triennal du Comité National des Exercices 2024-2026, particulièrement dans le PTBA 2025 et ce, avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que des Organisations de la société civile.

Le fonctionnement régulier du Secrétariat Technique a permis d'assurer la continuité de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, et particulièrement d'exécuter les activités inscrites dans le Plan de travail du Comité National.

• Évaluation du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC

La performance du Secrétariat Technique est jugée satisfaisante en 2025, avec un besoin en renforcement logistique et en ressources financières et humaines, afin de remplir son cadre organique.

II. Examen annuel de l'avancement du Plan de Travail

2.1. Processus de consultation et d'adoption du Plan de Travail Triennal 2024-2026

Pour rappel, le plan de travail triennal a été élaboré à travers un processus participatif impliquant l'ensemble des parties prenantes. En clair, ce plan de travail s'est aligné sur les priorités nationales, lesquelles sont traduites dans les six axes stratégiques identifiés.

La mise à jour du plan de travail a pris en compte, non seulement les priorités nationales définies par les parties prenantes, mais aussi le fait que le pays devra subir très prochainement une nouvelle validation par les instances de l'ITIE Internationale sur base de la Norme 2023. Cette dernière était prévue pour démarrer le 1^{er} janvier 2026, mais elle est finalement repoussée au 1^{er} octobre de la même année.

Afin de consolider les acquis des résultats de la dernière validation, tous les efforts ont été concentrés pour rencontrer les mesures correctives, conforter les progrès accomplis et considérer les défis et enjeux dans la mise en œuvre des exigences de la Norme ITIE.

2.2. Évaluation de la composante « Engagement des parties prenantes » (Exigences 1.1 à 1.4)

L'engagement des parties prenantes constitue l'un des fondements majeurs de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). La Norme ITIE repose sur un processus multipartite inclusif, impliquant de manière équilibrée les Institutions publiques y compris le Gouvernement, les entreprises extractives et la société civile, afin de promouvoir la transparence, la redevabilité et le dialogue autour de la gouvernance du secteur extractif.

Il sied de signaler que le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour soutenir la mise en œuvre. Pour ce faire, habituellement prises en charge par voie de dotation budgétaire mensuelle, les activités du plan de travail du CN/ITIE-RDC ont été financées en 2025 par le Gouvernement à travers la mise à disposition des fonds (MAD) au titre de subvention. Cela a permis au Comité National de réaliser les activités de son plan de travail, en attendant la mise en place d'un mécanisme permettant d'assurer le financement durable du processus ITIE en RDC.

Profitant de la présence de la délégation du Secrétariat de l'ITIE international en visite à Kinshasa, une séance de sensibilisation des parlementaires (Députés et Sénateurs) a eu lieu au Sénat, après la présentation des progrès et défis de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, afin de les inviter à s'y impliquer en portant une attention particulière sur la mise à dispositions des moyens conséquents au budget au profit de l'ITIE-RDC.

Il convient de relever qu'après actualisation de son texte de gouvernance interne, le Code de conduite de la société civile a été adopté avec une large participation des organisations impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

Au cours de cette même période, la République Démocratique du Congo a poursuivi ses efforts visant à renforcer la participation des différentes parties prenantes au processus ITIE. Le fonctionnement du Comité Exécutif demeure un acquis principal, en tant que cadre institutionnel de concertation et de prise de décision. Les réunions régulières du Comité Exécutif ont permis de discuter des priorités du processus, d'examiner les résultats des rapports ITIE et d'assurer un suivi des recommandations en vue d'améliorer la gouvernance du secteur extractif.

L'engagement du Gouvernement s'est traduit par sa participation aux travaux du CE et par l'implication des administrations concernées dans la collecte et la transmission des données nécessaires au rapportage. Toutefois, des défis subsistent quant à la coordination interinstitutionnelle et à la disponibilité ponctuelle de certaines informations, ce qui souligne l'importance de renforcer davantage l'appropriation du processus au sein des structures publiques.

Du côté des entreprises extractives, la participation au processus ITIE s'est matérialisée par leur contribution aux exercices de déclaration et par leur implication dans les discussions multipartites. Néanmoins, le niveau d'engagement demeure variable selon les entreprises, ce qui appelle à une mobilisation accrue du secteur privé afin de garantir une divulgation complète et cohérente des paiements et contributions économiques.

La société civile, quant à elle, continue de jouer un rôle important dans le processus ITIE, notamment à travers le suivi citoyen, la sensibilisation des communautés locales et la dissémination des résultats ITIE. Sa participation active contribue à renforcer la transparence et à favoriser un débat public inclusif sur la gestion des ressources naturelles. Cependant, des contraintes liées aux capacités techniques, aux ressources financières et à l'accès à l'information limitent parfois l'impact de son action, en particulier au niveau provincial.

Enfin, l'engagement des parties prenantes s'est reflété également dans les efforts de communication et de dissémination menés afin d'améliorer l'appropriation du processus ITIE par les communautés affectées par les activités extractives. Ces initiatives renforcent la participation citoyenne et favorisent une meilleure compréhension des enjeux liés à la gouvernance extractive.

Dans l'ensemble, l'évaluation de la composante Engagement des parties prenantes met en évidence une dynamique positive de dialogue et de participation au sein du processus ITIE. La consolidation de ces acquis nécessitera toutefois de renforcer la coordination entre les acteurs, d'assurer une participation plus effective et inclusive à tous les niveaux, et de poursuivre les efforts de renforcement des capacités pour garantir la durabilité du processus.

2.3. Évaluation de la composante « Transparence » (Exigences 2 à 6)

La transparence constitue le pilier fondamental de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). En République Démocratique du Congo, la mise en œuvre de cette exigence vise à garantir la divulgation régulière, complète et accessible des informations relatives à la gestion des ressources naturelles, en particulier dans les secteurs minier et des hydrocarbures.

Au cours de la période sous revue, des avancées notables ont été enregistrées dans la publication des données sur le secteur extractif, notamment à travers la production des Rapports ITIE (Rapport ITIE 2023 et les rapports thématiques). Ces rapports ont permis de renforcer la divulgation des divers paiements effectués par les entreprises extractives ainsi que des revenus perçus par l'État, contribuant ainsi à améliorer la traçabilité des flux financiers et à réduire les zones d'opacité dans la mobilisation des recettes publiques.

Au niveau de la gestion des droits miniers et des hydrocarbures, la transparence s'est également améliorée en ce qui concerne la disponibilité des informations ; ce qui dénote les efforts visant à rendre publiques les données relatives à l'attribution des droits miniers et d'hydrocarbures, lesquels participent à une meilleure compréhension du cadre de gouvernance du secteur et renforcent la confiance des parties prenantes, sans omettre le fait d'assainissement des registres opéré respectivement par le [CAMI](#) et par le [SGH](#).

Bien que des progrès aient été observés, la divulgation systématique demeure encore partielle, ce qui constitue un domaine prioritaire à renforcer afin d'assurer une transparence complète. Lors de la visite d'une équipe du SI/ITIE, la CTCPM a démontré, au cours d'une session, son nouvel entrepôt de données « [Data Warehouse](#) » en cours de construction pour accéder aux données du secteur extractif en conformité avec la Norme ITIE.

L'évaluation de la composante transparence met aussi en évidence l'importance de la gouvernance des entreprises publiques extractives. La publication progressive d'informations relatives à leur rôle, leurs transferts financiers et leurs opérations constitue un acquis significatif, mais des efforts supplémentaires restent nécessaires pour garantir une transparence systématique et exhaustive, à l'instar de la Gécamines qui publie déjà sur son site web les informations.

En outre, la dissémination des rapports ITIE auprès du public a constitué un levier essentiel pour renforcer l'accès du citoyen à l'information. Non seulement les activités de sensibilisation, menées avec l'accompagnement des organisations de la société civile, ont contribué à accroître l'appropriation du processus, mais également, elles ont aidé à stimuler le débat public sur la gestion des ressources naturelles.

Au menu des préoccupations soulevées lors des ateliers d'échanges organisés tant à Kinshasa, qu'à Lubumbashi et Kolwezi, les parties prenantes ont abordé des questions liées à :

- L'identification de l'entité responsable de l'élaboration des synthèses des Etudes d'impact environnemental et social (EIES) et la détermination des modalités de leur publication régulière. Il est à relever que, suivant la réglementation minière qui oblige les entreprises à publier sur leur site les synthèses, la CTCPM a déjà entrepris la publication de certaines d'entre elles reçues au niveau de son entrepôt de données.
- Au renforcement de la divulgation des contrats miniers, d'hydrocarbures et de concession forestière ainsi que des informations sur l'octroi et le transfert des licences. Pour ce faire, les parties impliquées ont été amenées à mieux appliquer les dispositions légales et la Norme ITIE et aussi, à évaluer les progrès réalisés.

Dans l'ensemble, la composante Transparence connaît une dynamique positive, marquée par des progrès dans la divulgation des revenus extractifs et l'amélioration de l'accès aux données sectorielles. Toutefois, la consolidation de ces acquis nécessitera la poursuite des réformes engagées, l'institutionnalisation de la divulgation systématique et un renforcement accru des mécanismes de redevabilité.

2.4. Évaluation de la composante « Résultats et Impact »

La composante « Résultats et impact » vise à évaluer dans quelle mesure la mise en œuvre de l'ITIE contribue effectivement à améliorer la gouvernance, à renforcer la transparence et à générer des changements mesurables dans la gestion du secteur extractif.

En 2025, des efforts ont continué à être conjugués pour arriver à des résultats significatifs, notamment à travers la mise à disposition d'informations fiables sur les revenus extractifs, les paiements des entreprises et la contribution du secteur à l'économie nationale par la publication régulière des rapports ITIE.

L'un des impacts majeurs observés réside dans l'amélioration progressive de la qualité des données déclarées. Cette évolution témoigne d'un renforcement des systèmes de collecte et de gestion des données au sein des administrations publiques et des entreprises déclarantes.

Le processus ITIE a également contribué à influencer certaines réformes et mesures correctives dans le secteur extractif. Les récentes recommandations issues des assises organisées à Lubumbashi à l'initiative de la Chambre des mines, avec la collaboration de IDAK et de l'ITI ERDC, ont servi de base à des actions visant à améliorer la traçabilité des revenus, des produits et régler la problématique d'envahissement des périmètres concédés par des exploitants illégaux, avec la suspension récente, par arrêté du Ministre des mines, des activités minières et de commercialisation de toutes les entités de traitement des substances minérales issues de l'exploitation artisanale, filière cuivre et cobalt. Ainsi, comme on le voit bien, l'ITI ERDC joue un rôle de catalyseur en appui aux politiques publiques et aux réformes sectorielles.

Par ailleurs, à travers une utilisation accrue des données ITIE, la Cour des comptes, après un audit des comptes des Organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires pour le développement communautaire, a rendu ses conclusions lesquelles ont révélé des manquements graves dans la gestion de ces fonds. Le rapport peut être consulté sur ce [lien](#).

Dans le même ordre d'idées, les discussions entre parties prenantes ont convergé vers la nécessité d'une planification cohérente prenant en compte les projets destinés au développement communautaire. Cette appropriation progressive renforce le débat public et favorise un contrôle citoyen plus effectif sur la gestion des ressources naturelles.

Toutefois, l'impact reste tributaire de l'intégration des données ITIE dans les systèmes gouvernementaux et des entreprises (divulcation systématique), laquelle demeure un point d'attention important, malgré le moratoire fixé par le Ministre des Mines par sa lettre n° CAB.MIN/MINES/KPKM 00582/01/2025 du 13 février 2025, demandant aux entreprises minières de publier, sur leurs propres sites internet, toutes les informations requises par le Code minier et la Norme ITIE.

En définitive, la composante « Résultats et impact » révèle que la mise en œuvre de l'ITI ERDC produit des effets positifs en matière de transparence et de gouvernance. Néanmoins, la consolidation et l'amplification de ces impacts nécessitent un engagement renforcé des parties prenantes, un suivi rigoureux des recommandations et une meilleure articulation entre le processus ITIE et les réformes structurelles du secteur extractif.

2.5. Évaluation de l'exécution du PTBA 2025

Comme on peut le constater, le tableau ci-dessous évalue le niveau de réalisation des objectifs du PTBA 2025.

Tableau n° 3 : Evaluation du niveau de réalisation des objectifs du PTBA

EVALUATION DU NIVEAU DE REALISATION DES OBJECTIFS DU PTBA 2025					
Axes stratégiques		Objectifs spécifiques			Commentaires
Numéro	Intitulé	Numéro	Intitulé	Atteinte de l'objectif	
Axe Stratégique n° 1	Renforcement institutionnel et technique du Comité National de l'ITIE-RDC (Exigence 1)	Objectif spécifique 1.1.	Optimiser le fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC afin de garantir la participation pleine, active et effective de toutes les Parties Prenantes à la mise en œuvre du processus.	33,34%	- Attente de la signature du Décret ayant retardé l'actualisation du Règlement intérieur et du Manuel des procédures.
		Objectif spécifique 1.2.	Consolider la mise en œuvre du processus ITIE en RDC.	66,67%	- Le projet de Plan Stratégique de Communication actualisé par un Consultant a été partagé avec les parties prenantes pour amélioration. A ce jour aucune amélioration n'a été enregistrée par le ST. - Le PTBA 2026 a été adopté en Février 2026.
		Objectif spécifique 1.3.	Renforcer la viabilité institutionnelle de l'ITIE-RDC.	78,57%	- En attendant la signature du décret, le GTT assume les fonctions des Commissions conformément à la décision du CE du 31 juillet 2023.
Axe Stratégique n° 2	Renforcement de la Redevabilité des Institutions publiques, des Industries Extractives et des Exploitants Forestiers par le biais des divulgations systématiques et régulières d'informations sur chaque maillon de la chaîne de valeur de l'ITIE (Exigences 2 à 6).	Objectif spécifique 2.1.	Mettre à la disposition de la population des informations et des outils qui lui permettent d'engager efficacement le débat public afin d'exiger du Gouvernement, des entreprises extractives, des Exploitants artisanaux (EMAPE) et des Entreprises Forestières des comptes sur la gouvernance de l'exploitation des ressources naturelles.	56,65%	- La non réalisation de la plupart des monographies - Les activités du secteur forestier sont en cours de réalisation
		Objectif spécifique 2.2.	Garantir une redistribution équitable des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles pour un	56,25%	Lors de différentes activités, les parties prenantes ont été sensibilisées sur le Code Minier, la Loi portant régime général des

EVALUATION DU NIVEAU DE REALISATION DES OBJECTIFS DU PTBA 2025					
Axes stratégiques		Objectifs spécifiques			Commentaires
Numéro	Intitulé	Numéro	Intitulé	Atteinte de l'objectif	
			développement socio-économique à la base.		Hydrocarbures ainsi que sur la transparence et la gouvernance des revenus issus des ressources naturelles.
		Objectif spécifique 2.3.	Renforcer les divulgations et la transparence des entreprises publiques (EP) du secteur extractif congolais.	100,00%	Les EP ont été sensibilisées sur la divulgation systématique des informations requises par la Norme y compris l'état de participation de l'Etat dans les industries extractives.
		Objectif spécifique 2.4.	Renforcer la divulgation des contrats miniers, d'hydrocarbures et de concession forestière ainsi que des informations sur l'octroi et le transfert des licences.	86,67%	Tous les contrats miniers enregistrés par le CAMI et d'hydrocarbures approuvés par Ordonnance sont publiés. Le ST a publié 61 documents contractuels du secteur forestier. Il a poursuivi le travail avec les Administrations forestières en identifiant et en collectant d'autres documents contractuels qui attendent leur analyse et classification avant la publication en ligne.
		Objectif spécifique 2.5.	Intégrer l'ITIE dans les systèmes de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives.	25,71%	Une feuille de route de divulgation systématique a été élaborée Un outil de visualisation des informations contextuelles et financières sur les financements du développement local prévus par le Code Minier est en cours finalisation pour son utilisation par les parties prenantes.
Axe Stratégique n°3	Promouvoir le débat public sur la gouvernance du secteur extractif pour un impact de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC (Exigence 7)	Objectif spécifique 3.1.	Renforcer l'engagement des parties prenantes à utiliser les données des Rapports ITIE pour le débat public sur la gestion efficace des revenus issus des ressources naturelles.	100,00%	Les parties prenantes ont été sensibilisées sur l'utilisation des données ITIE lors de différentes activités, notamment la dissémination des Rapports ITIE à travers le pays.
		Objectif spécifique 3.2.	Documenter les résultats ainsi que l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.	60,00%	- Les parties prenantes ont échangé, lors des activités d'autoévaluation du processus ITIE au niveau de chaque Collège, sur la mise en œuvre et le suivi des recommandations et mesures correctives issues des rapports ITIE précédents, de la validation et des études thématiques.

EVALUATION DU NIVEAU DE REALISATION DES OBJECTIFS DU PTBA 2025					
Axes stratégiques		Objectifs spécifiques			Commentaires
Numéro	Intitulé	Numéro	Intitulé	Atteinte de l'objectif	
					- Le RAA portant sur les Exercices 2023 et 2024 a été adopté par le CE et publié.
Axe Stratégique n°4	Préparation et soumission de la RDC à la validation de 2025.	Objectif spécifique 4.1.	Atteindre un niveau de transparence très élevé dans la mise en œuvre de l'ITIE.	82,50%	- Les activités d'autoévaluation par les parties prenantes de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC ont été réalisées - La préparation et l'organisation de la documentation à soumettre à l'ITIE internationale sont en cours
Axe Stratégique n°5	Lutte contre la corruption dans le secteur extractif.	Objectif spécifique 5.1.	Contribuer à l'amélioration du recouvrement des recettes et la redevabilité des acteurs de l'exploitation des ressources naturelles par le biais de la lutte contre la corruption.	43,33%	Plusieurs échanges ont été entrepris avec les Organes de contrôle supérieur de l'Etat, les Structures et Agences qui travaillent dans la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et la circulation des flux financiers illicites.
Axe Stratégique n°6	Prise en compte de la question de transition énergétique dans les divulgations et le débat ITIE.	Objectif spécifique 6.1.	Amener les parties prenantes à entreprendre les réformes liées au changement climatique et à la transition énergétique.	22,00%	- Les parties prenantes ont été sensibilisées sur les aspects (défis, avantages, inconvénients, etc.) liés aux risques climatiques et à la transition énergétique. - Dans le cadre de la production du Rapport ITIE-RDC 2023, les entreprises extractives ont été formées sur sensibilisées sur la transition énergétique et ont été appelés à déclarer au moyen d'un formulaire, leurs émissions de gaz à effet de serre.
Evaluation Générale de l'atteinte des objectifs du PTBA 2025				62,44%	

Approche utilisée pour évaluer le PTBA 2025

L'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2025 de l'ITI-ERDC repose sur une approche hiérarchisée fondée sur l'atteinte des résultats. Cette approche a consisté à apprécier, dans un premier temps et ce, au regard des faits, le niveau d'exécution des actions, lesquelles conditionnent la réalisation des sous-activités. L'exécution des sous-activités a ensuite permis d'évaluer le niveau de réalisation des activités, qui concourent à l'atteinte des objectifs spécifiques. Enfin, l'appréciation du niveau d'atteinte des objectifs spécifiques a permis de mesurer la contribution du PTBA 2025 à la réalisation des axes stratégiques.

Ainsi, l'évaluation s'est effectuée selon les niveaux d'analyse fondés à la fois sur les actes posés et sur les taux d'exécution budgétaire. Lesdits niveaux sont les suivants :

- ✓ les actions, qui constituent les tâches opérationnelles exécutées par les équipes techniques ;
- ✓ les sous-activités, dont la réalisation dépend du niveau d'exécution des actions prévues ;
- ✓ les activités, évaluées sur la base de l'ensemble des sous-activités réalisées ;
- ✓ les objectifs spécifiques, appréciés au regard du degré de réalisation des activités qui leur sont rattachées ;
- ✓ les axes stratégiques, dont le niveau d'atteinte est déterminé par les performances enregistrées au niveau des objectifs spécifiques.

Cette démarche a permis d'établir un lien de causalité entre les interventions opérationnelles menées par les parties prenantes tout au long de l'Exercice 2025 et les résultats stratégiques attendus. Elle offre également une lecture claire de la performance du PTBA, en mettant en évidence le niveau de réalisation des objectifs spécifiques par Axe stratégique ainsi que les commentaires relatifs aux principales contraintes rencontrées ».

III. Aperçu des réponses du Comité National aux recommandations antérieures

Cette section a fait l'objet d'examen au niveau du point 1.5 dans les pages 24 – 41 du [Rapport ITIE-RDC 2023](#) par l'Administrateur indépendant qui a relevé toutes les actions en cours ou recommandations à mener ainsi que les mesures correctives de la dernière validation et ce, en référence à la Norme ITIE 2023.

En outre, le Comité Exécutif a pris en compte les différentes recommandations, préoccupations et besoins formulés par les parties prenantes pour les couler en activités inscrites dans le PTBA 2025.

Le relevé repris à l'Annexe 1 ci-dessous illustre l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations et des mesures correctives

IV. Forces et faiblesses identifiées dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC en 2025

Au cours de l'année 2025, la mise en œuvre a connu quelques faiblesses dues essentiellement à :

- L'insuffisance des ressources financières et la décision de réduction du train de vie des institutions publiques entraînant la coupe de moitié des dépenses de fonctionnement allouées au CN ITIE-RDC sous forme subvention, avec son corollaire le report de plusieurs activités non réalisées à la suite du déficit enregistré ;
- Le défaut d'une ressource sûre garantissant la pérennisation du financement de la mise en œuvre ;
- L'attente prolongée de la publication du Décret modificatif du CN ITIE-RDC dont le projet demeure encore au niveau du Gouvernement pour son approbation et signature de SEM la Première Ministre. A ce jour, ce texte est devenu inadéquat avec l'évolution de la Norme ;
- Le contexte sécuritaire persistant sur une partie du territoire national ainsi que l'accès difficile à certaines entités ne permettant pas la disponibilité des informations ;
- L'insuffisance de l'intégration de l'ITIE dans les systèmes publics et des entreprises (divulgaration systématique).

Néanmoins, au titre des avancées remarquables enregistrées dans la mise en œuvre sur la période, l'on peut citer entre autres :

- L'engagement réaffirmé des parties prenantes, plus particulièrement du Gouvernement qui a disponibilisé les ressources attendues de la dotation telles que prévues au titre des crédits dans le budget ;
- La participation continue de tous les collèges ainsi que l'organisation régulière du Comité Exécutif ;
- L'actualisation et l'adoption, par les organisations de la Société civile impliquées dans la mise en œuvre, du Code de conduite pour une coordination et une représentativité assurées dans le cadre du dialogue relevant de la gouvernance du secteur extractif ;
- La mise à disposition des informations pertinentes sur le secteur extractif à travers les divers rapports ITIE publiés renforçant ainsi la transparence, la redevabilité et le débat public dans la gouvernance du secteur ;
- La poursuite de l'appui des PTF ;
- La mise en place de l'entrepôt des données « Data Warehouse » par la CTCPM (Ministère des Mines) qui rend accessibles des informations requises par la Norme. Des efforts similaires sont en cours au niveau du Ministère des Hydrocarbures ;

- L'utilisation des données ITIE par les organes de contrôle a conduit la Cour des comptes à statuer et sanctionner les organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires.

V. Financement de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

La mise en œuvre du processus ITIE nécessite des ressources financières conséquentes, lesquelles permettent d'assurer non seulement le fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC, mais aussi l'exécution des activités du plan de travail.

En 2025, le financement de l'ITIE-RDC s'est appuyé sur deux sources, les allocations budgétaires de l'Etat et l'appui des PTF impliqués dans la mise en œuvre du processus ITIE.

5.1. Mobilisation des ressources du budget de l'État

Il est établi que l'État congolais est censé financer principalement l'ITIE au titre de son engagement dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Mais il s'observe que ce financement demeure largement insuffisant et irrégulier par rapport aux prévisions pour l'atteinte des objectifs de mise en œuvre.

A ce titre, il convient de noter que les crédits budgétaires inscrits dans la Loi de finances de 2025, sous la rubrique de subvention aux organismes auxiliaires alloué au Comité National de l'ITIE-RDC s'élevaient au départ à un montant global de 6 222 037 950 FC, soit l'équivalent en USD de 2 828 199. Cependant, suite aux mesures de restrictions budgétaires imposées par le Gouvernement, ces crédits ont été réduits de moitié (soit 3 222 037 950 FC). Toutefois, malgré l'insuffisance de crédit budgétaire, le Gouvernement de la République, tenant compte des impératifs exprimés par le CN/ITIE-RDC, a débloqué au cours de l'exercice 2025 la somme de 5 618 624 125 FC, soit l'équivalent en USD de 2 158 533.

Par ailleurs, à l'appel du Gouvernement pour la redynamisation du processus ITIE, certaines entités de l'Etat, dont le Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN) et le Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances précieuses et semi-précieuses (CEEC), ont apporté leur contribution financière pour suppléer au financement du Gouvernement.

Nonobstant tous ces efforts, le financement direct du Gouvernement demeure inférieur aux ambitions de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC exprimées par les parties prenantes dans le PTBA 2025, évalué à **8 427 366,10 USD**.

5.2. Contributions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Venant en appui au financement de l'Etat, le soutien des partenaires techniques et financiers (PTF) n'est pas à négliger. Il sied de noter l'appui des partenaires ci-après :

- ✓ la Banque Mondiale via le Projet ENCORE exécuté par le COREF : **1 740 133,50 USD**.
- ✓ la GIZ DISM II/Union Européenne : **897 374 USD**.
- ✓ le Ministère Belge des Affaires Etrangères via le SI de l'ITIE : **88 800 USD**.
- ✓ le CAFI/PNUD : **318 220 USD**.
- ✓ le Projet IMPACT/ Transforming Natural Resources : **16 283 USD**.

Tableau n° 4 : Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

Source de financement	2025		
	Prévisions Budgétaires du Plan de travail de l'ITIE	Montant décaissé en USD	Taux de mobilisation en %
I. Subventions publiques	8 427 366,10	4 666 886,50	55,38%
1.1 Gouvernement (Dotation budgétaire)		2 158 533,00	25,61%
1.2 Appui du FOMIN		150 000,00	1,78%
1.3 Appui du CEEC		300 000,00	3,56%
1.4 Appui de la Banque Mondiale /Projet ENCORE/COREF (Prêt)		1 740 133,50	20,65%
1.5 Projet CAFI/PNUD (Prêt)		318 220,00	3,78%
II. Appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)		1 002 457,00	11,88%
2.1 GIZ/Projet DISM II		897 374,00	10,64%
2.2 Ministère belge des Affaires Etrangères/Secrétariat International de l'ITIE		88 800,00	1,05%
2.3 Projet Impact / Transforming Natural Resources		16 283,00	0,19%
TOTAL		5 669 343,50	67,26%

VI. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

6.1. Activités réalisées par les parties prenantes

En tant qu'acteur majeur dans la mise en œuvre, les organisations de la société civile ont mené des activités tendant à assurer un contrôle citoyen sur la gestion des ressources naturelles, à participer au débat public sur des thématiques d'intérêt public, voire même mener des plaidoyers en vue des réformes. Outre sa participation à la gouvernance de l'ITIE, la société civile s'est impliquée non seulement dans les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, mais aussi, elle s'est illustrée à travers un plaidoyer qui a porté des fruits, en 2025, avec un rappel au financement du processus ITIE et un engagement renouvelé du Gouvernement.

Bien plus, les organisations de la société civile ont convenu sur le texte du Code de conduite qui a été validé en décembre 2025, lequel définit le rôle dans sa participation au processus.

Il convient de signaler que, dans le secteur forestier, la société civile et les administrations publiques ont accompagné les activités de sensibilisation tant sur la Norme que sur le cadre légal qui régit ledit secteur.

Tableau n° 5 : Activités réalisées par les Parties prenantes en 2025

Organisation	Activités menées	Cibles	Résultats
OISILLONS GROUP	Renforcement des capacités sur ITIE (13-14/01)	Personnel de l'ONG	Personnel formé aux notions sur l'ITIE et à l'analyse des rapports ITIE
	Renforcement des capacités des journalistes sur le suivi des paiements des impôts, taxes, redevances et droits par les entreprises minières à l'Etat à travers la collecte des données ITIE (février et juin)	Journalistes de Kinshasa, du Haut-Katanga et du Lualaba	• 27 journalistes outillés sur la recherche des données chiffrées dans le rapport ITIE • 10 journalistes outillés à Lubumbashi et Kolwezi sur (i) les techniques de recherche d'information dans le rapport ITIE, (ii) les bases de la communication sur la transparence à travers les informations de l'ITIE
	Sensibilisation des personnes vivant avec handicap sur la transition énergétique (juin)	Personnes vulnérables	Les personnes vulnérables (sourds, muets, les malvoyants, les albinos, etc.) informés sur la Norme, la transparence sur les revenus extractifs
LITRASE	Mise en œuvre du projet : « La Contribution de la jeunesse congolaise pour l'augmentation des recettes minières au budget de l'Etat et la promotion de leur gestion transparente » (janvier – août)	Etudiants, jeunes des mouvements citoyens, les OSC, Institutions Etatiques.	Etudiants, mouvements citoyens, des OSC sensibilisés et formés
	Conférence-débat sur les « Minerais critiques/ Stratégiques de la RDC face aux jeunes : Enjeux, Défis et Opportunités » (21/06)	Etudiants, jeunes des OSC et mouvements citoyens,	Amélioration des connaissances
	Conférence-débats sur la Responsabilité socio-environnementale des entreprises minières : Perspectives de la jeunesse congolaise sur l'impact et défis sur le développement des communautés locales	Etudiants, jeunes des OSC et mouvements citoyens,	Débat public sur la RSE engagé et développement de connaissances
	Alternative mining Indaba junior, AMI JUNIOR 2025 sur la thématique de la fiscalité et parafiscalité minière et la transparence dans la gestion des recettes minières industrielles : collecte et gestion de 8% de la redevance minière allouée au FOMIN ; paiement	Etudiants/chercheurs, les jeunes des OSC, mouvements citoyens et Institutions Etatiques	Partage d'expériences

Organisation	Activités menées	Cibles	Résultats
	des avances fiscales GECAMINES ; et problématique des exonérations fiscales accordées à la SICOMINES		
Forum citoyen	Campagne de sensibilisation sur l'avenant n° 5 à la convention de collaboration entre la RDC et le Groupement d'entreprises chinoises « Contrat chinois »	Etudiants, Mouvements citoyens, Médias, Personnel académique et scientifiques, congolais de la diaspora.	Débat public engagé sur l'avenant
	Atelier sur le FOMIN		Débat public sur la gestion de FOMIN
	Atelier sur les accords de partenariats stratégiques entre la RDC et les USA		Analyse produite et recommandations faites
	Sensibilisation des étudiants de l'UNIKIN à la Norme ITIE	Etudiants	Etudiants formés
	Atelier sur l'impact des conflits armés sur l'exploitation minière		Amélioration de connaissances sur les défis du secteur minier
Action pour la Bonne Gouvernance « ABG »	Conférences circulaires dans les universités	Etudiants de l'ULK, UPC et l'ISP	Etudiants formés à l'utilisation des données ITIE dans leurs recherches
	Séminaire de formation	Etudiants finalistes	Etudiants formés à l'analyse des rapports ITIE
Femme et Justice Economique « FEJE »	Atelier de la restitution sur la recherche de goulots d'étranglement dans la gestion de la redevance minier par les ETD		Production d'un rapport sur la répartition avec le gouvernement de la Province et l'ETD, l'impact du développement de la communauté locale
	Séances de travail sur la gestion (Gouvernance) des instruments (DOT, cahier de charges, Redevance minière) avec la Commission Environnement ressources Naturelles et Tourisme du Conseil Economique et Social de la RDC		Prise en compte des préoccupations soulevées par les Conseillers de la République aux fins de produire un Avis à la consommation des Décideurs
	Campagne de sensibilisation sur la RTNC Bandundu Ville et LISALA dans la Province de MONGALA sur la norme ITIE et le cadre régal qui régit le secteur forestier en République Démocratique du Congo		Appropriation du processus par le cadre de concertation de la société civile œuvrant dans le secteur forestier
ONG OCEAN	Réunion avec des experts du Conseil Economique et Social,	Experts du Conseil Economique et	Améliorer les connaissances

Organisation	Activités menées	Cibles	Résultats
	des professeurs et des étudiants à Kinshasa pour réfléchir sur l'impact de l'ITIE en RDC et sur les défis dans la gestion de la redevance minière.	Social, Professeurs, Etudiants	
	Atelier de restitution sur la recherche de goulots d'étranglement dans la gestion de la redevance minier par les ETD	RENOI (Réseau National des Observateurs Indépendants) ainsi que l'ONG internationale EIA Agence d'investigation environnementale (Environmental Investigation Agency, EIA)	Implication des acteurs forestiers dans le processus ITIE
	Renforcement de la surveillance indépendante et de la défense des droits des communautés locales et des peuples pygmées autochtones en RDC dans les secteurs forestier et minier.	Communautés locales du Kasai Oriental (Tshilundu et Movonkatshia) riveraines à la Société Anhui-Congo d'Investissement Minier (SACIM).	-Les insuffisances dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux des activités des entreprises concernées sont documentées. -Les violations des droits humains dans les communautés concernées sont documentées. -Les insuffisances dans le fonctionnement des mécanismes de développement et leurs impacts sur l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines sont documentés.
AFREWACTH	Formation des journalistes sur la gouvernance des ressources naturelles et la fiscalité, suivi de leur accompagnement	Journalistes de la presse écrite, audio-visuelle et en ligne	- Enregistrement et sortie officielle du réseau des journalistes pour les ressources naturelles et la fiscalité ; - Lancement de la revue « Ressources » avec les articles écrits par les journalistes bénéficiaires de la formation ; - Publication du 1^{er} rapport de monitoring par le réseau
	Réunion d'échange entre les OSC avec les experts des services techniques du ministère des mines et des finances sur les obstacles à la publication des informations et l'amélioration de la mobilisation des recettes minières	Les experts de la Société Civile, des services de ministères et des finances	- Amélioration du climat de confiance avec les acteurs des services techniques de l'administration des mines et des finances ; - Accès aux informations sur les synthèses des EIES et autres.

Organisation	Activités menées	Cibles	Résultats
	Etude sur l'opérationnalité des organismes spécialisés chargés de la gestion de la DOT dans le haut Katanga et le Lualaba	Ministères des mines et des affaires sociales ; Les gestionnaires de la DOT, acteurs de la Société Civile	- Débat sur l'amélioration du manuel des procédures relatives à la gestion de la DOT
ASADHO	Renforcement des capacités sur ITIE (13-14/01)	Personnel de l'ONG	Personnel formé aux notions sur l'ITIE et à l'analyse des rapports ITIE
	Atelier de renforcement des capacités des OSC, CL sur les impacts sociaux environnementaux et les droits humains dans l'exploitation des minerais de transition (13 et 14 janvier 2025)	Les OSC et les Communautés locales de Fungurume	30 personnes
	Journée de sensibilisation des OSC, CL sur les impacts sociaux, environnementaux et sur les droits humains dans l'exploitation minière (16 Janvier 2025)	Les Communautés locales et des OSC de Fungurume	35 personnes ont été sensibilisées sur ces thématique
	Plaidoyer auprès des autorités de Fungurume en vue de développer des politiques plus équitables dans l'exploitation des minerais de transition (15 janvier 2025)	Les autorités de la commune de Fungurume	25 personnes issues des CL, autorités et chefs des quartiers et des OSC y ont pris part
Réseau Sud Congo	Forums des acteurs et actrices sur la participation de la société civile à la gouvernance minière et environnementale sur les données du rapport ITIE	Organisations membres du Réseau Sud Congo de Lubumbashi (29/08), Kolwezi (18/08) et Fungurumé (10/10/2025)	14 femmes et 26 hommes, membre de la société civile à Kolwezi, Lubumbashi et Fungurumé
	Séminaires de renforcement des capacités sur la gouvernance démocratique, Droits humains et lutte contre la corruption et l'utilisation des données ITIE	Organisation Membre de Kinshasa (27/08/2025)	12 membres dont 2 femmes et 10 hommes à Kinshasa ont été outillés dans l'objectif de renforcer et améliorer la participation de la société civile dans la gouvernance démocratique, les droits humains et la lutte contre la corruption ainsi que les techniques de recherche d'information dans le rapport ITIE
	Séminaire sur le renforcement des capacités des mouvements citoyens sur les questions de gouvernance des ressources naturelles, des droits humains et la lutte contre la corruption	Mouvement citoyen Lubumbashi (04/09), Kolwezi (28/08) et Fungurumé (12/10/2025)	Trois (3) séminaires à Lubumbashi, Kolwezi et Fungurumé ont été tenus avec les mouvements citoyens sur les questions de gouvernance de ressources naturelles, des droits humains et de la lutte contre la corruption. Les jeunes ont été

Organisation	Activités menées	Cibles	Résultats
			renforcés en capacité et ont échangé leurs expertises et expériences sur la redevabilité et le contrôle citoyen ayant connu un total de participation de 35 acteurs dont 10 femmes et 25 hommes
	Forum d'échanges sur les pratiques traditionnelles en matière de la gestion de l'environnement et le savoir-faire traditionnels en matière d'égalité entre hommes et les femmes.	OSC et leaders des communautés de Lubumbashi (13/06), de Kolwezi8 (12/06) et de Fungurumé (29/08/2025)	Trois (3) forums ont été organisés à Kolwezi, Lubumbashi et Fungurumé, réunissant les OSC et les représentants des communautés locales échangeant sur les pratiques traditionnelles en matière de la gestion de l'environnement et le savoir-faire traditionnels en matière d'égalité entre hommes et les femmes. Plusieurs résolutions et recommandation ont été rapportés au forum national avec une participation de 40 acteurs dont 15 femmes et 25 hommes
	Atelier d'échanges entre la Chambre des mines de la FEC, mes mouvements citoyens et les OSC sur la politique des entreprises minières en matière de la lutte contre la corruption	OSC et mouvement citoyen à Lubumbashi (06/09/2025)	A Lubumbashi, nous avons organisé un (1) atelier d'échanges entre la Chambre des mines de la Fédération des Entreprises du Congo FEC en sigle pour échanger sur la politique des entreprises minières en matière de lutte contre la corruption et identifier les mécanismes de contrôle citoyen adaptés avec une participation de 15 acteurs dont 5 femmes et 10 hommes

6.2. Contributions à la mise en œuvre de l'ITIE

La contribution des parties prenantes s'est déclinée à travers la fourniture de données pour l'élaboration des rapports ITIE, la participation active non seulement aux réunions du Comité Exécutif de l'ITIE, mais aussi aux diverses activités menées regroupant au sens large les parties prenantes (Administrations publiques, entreprises et organisations de la société civile) en vue de l'amélioration et de la validation des documents de mise en œuvre tels les Rapports ITIE 2023, PTBA 2025, RAA 2023 – 2024, et lors de la dissémination des résultats et recommandations.

Au regard de l'élargissement du périmètre au secteur forestier, la plupart des activités se sont déroulées en grande partie avec l'implication totale des organisations de la société civile, des administrations et des opérateurs du secteur, en vue d'assurer une large sensibilisation et participation active des acteurs.

6.3. Autres réalisations

Depuis 2025, la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) a mis en place un nouvel entrepôt de données (Data Waterhouse) lequel constitue un outil stratégique permettant de centraliser, structurer et analyser les données issues de multiples acteurs, en cohérence avec les exigences de l'ITIE.

L'objectif poursuivi est de permettre un accès rapide et facile à toute information du secteur des mines de la RDC dans toute sa chaîne de valeur dès l'accès aux actifs miniers jusqu' à la commercialisation et le rapatriement de plus de 60% de revenu de leurs ventes et exportations de chaque opérateur en passant par le cadre légal, l'actionnariat, l'investissement, l'extraction et la production, la propriété effective et la gestion des impacts socio-environnementaux.

VII. Efficacité et durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

La mise en œuvre de l'ITIE en RDC est considérée comme un instrument essentiel pour promouvoir la transparence et la bonne gouvernance, renforcer la redevabilité et améliorer la gestion des ressources naturelles. Dans cette optique, l'efficacité et la durabilité du processus ITIE reposent sur plusieurs facteurs, notamment l'élargissement progressif du périmètre de mise en œuvre, la promotion du débat public, la prise en compte des sujets émergents ainsi que la capacité d'adaptation aux évolutions de la Norme ITIE.

7.1. Efforts d'élargissement du périmètre de mise en œuvre de l'ITIE en RDC

À l'origine, la mise en œuvre de l'ITIE était principalement axée sur la publication des informations sur les activités minières et pétrolières du secteur industriel. Au fil du temps, cette approche s'est étendue à d'autres dimensions essentielles de la gouvernance du secteur extractif, notamment l'exploitation minière artisanale et à petite mine ainsi que le secteur forestier.

L'élargissement progressif du périmètre de mise en œuvre de l'ITIE contribue ainsi à renforcer la compréhension globale du fonctionnement du secteur extractif et de ses retombées économiques. En exécution des activités inscrites dans son PTBA 2025, le Comité Exécutif continue à déployer des efforts à travers la publication des rapports de l'EMAPE, filière cuivre et cobalt et filière du diamant ainsi celui du secteur forestier.

7.2. Développement du débat public

L'un des objectifs fondamentaux de l'ITIE est de favoriser un débat public informé sur la gestion des ressources naturelles. Et en République Démocratique du Congo, les rapports ITIE constituent une source importante d'informations pour une grande frange des parties prenantes.

La publication régulière des rapports ITIE contribue à améliorer l'accès à l'information et à renforcer la transparence dans la gestion des revenus issus des industries extractives. En mettant à la disposition du public des données détaillées sur les flux financiers entre les entreprises extractives et l'État, l'ITIE permet d'alimenter les discussions relatives à l'utilisation des ressources naturelles au bénéfice du développement national.

Cependant, malgré les progrès enregistrés, il s'observe encore quelques défis à relever. La divulgation des informations à la source demeure embryonnaire, ce qui met en mal ou limite l'accès aux données du secteur à une large partie de la population. Dans ce cas, en attendant d'améliorer l'accès ouvert, fiable et régulier aux données, le renforcement des capacités en faveur des acteurs de la société civile, des médias et des institutions publiques apparaît comme une condition essentielle pour favoriser un débat public plus inclusif et mieux informé.

7.3. Développement de sujets émergents

La mise en œuvre, étant un processus évolutif, s'accompagne de l'émergence de nouvelles thématiques qui nécessitent une attention particulière. En République Démocratique du Congo, ces sujets émergents occupent une place croissante dans les discussions relatives à la transparence et à la redevabilité dans le secteur extractif.

Parmi ces thématiques figurent notamment la publication des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives, les questions liées aux dépenses sociales et environnementales des entreprises minières, les coûts des projets miniers dont une étude menée par l'ITIE-RDC sur la modélisation fiscale des quatre grands projets cuprifères et cobaltifères en RDC - Kamoto, Commus, Metalkol et Somidez - qui représentent ensemble environ 40% des recettes fiscales minières de la RDC, la transition énergétique suite à la signature d'un accord stratégique entre la RDC et les USA portant notamment sur les minerais critiques, dans l'objectif affiché de renforcer la coopération économique et de structurer les chaînes de valeur minière, la lutte contre la corruption et la mobilisation des recettes domestiques.

Par ailleurs, les préoccupations des parties prenantes sur les questions environnementales et sociales liées à l'exploitation des ressources naturelles, sur la transition énergétique et la lutte contre la corruption ont occupé une place de plus en plus importante dans les débats publics. C'est ainsi que le Comité Exécutif les a pris en compte dans son plan de travail.

7.4. Modifications récurrentes de la Norme ITIE et difficultés d'adaptation des pays de mise en œuvre

La Norme ITIE est évolutive et ses modifications peuvent représenter un défi pour les pays de mise en œuvre. Ce défi peut être d'ordre financier, technique ou même institutionnel ou requérir la mobilisation de ressources importantes ainsi qu'un renforcement constant des capacités des institutions impliquées dans ce processus.

Dans tous les cas, les parties prenantes sont invitées à adapter leurs mécanismes de collecte, d'analyse et de publication des données afin de se conformer aux nouvelles exigences. Cette

situation peut entraîner des retards dans la production des rapports et compliquer la coordination entre les différentes parties prenantes.

Néanmoins, ces évolutions constituent également une opportunité pour améliorer la qualité des informations publiées et renforcer la gouvernance du secteur extractif. À long terme, l'adaptation progressive aux exigences de la Norme ITIE pourrait contribuer à consolider la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources naturelles en République Démocratique du Congo.

VIII. Consultations des parties prenantes et adoption du RAA 2025

Le présent rapport a été validé à l'issue d'un processus de consultation multipartite.

Préparé par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, le projet de ce rapport a été partagé avec les parties prenantes le 18 juin 2026 pour recueillir leurs améliorations.

Les améliorations reçues des parties prenantes ont été compilées par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC et présentées à l'ensemble des parties prenantes réunies en atelier de mise en commun et de validation du RAA 2025 à Lubumbashi, le 30 juillet 2026. Après l'intégration des améliorations des parties prenantes, le présent RAA a été réexaminé et validé par le GTT le 07 septembre 2026 et ce, conformément à la décision du Comité Exécutif du 20 juillet 2026. Il a été entériné par le Comité Exécutif le 17 septembre 2026.

ANNEXE :

Evaluation des recommandations issues du rapportage ITIE et de la dernière validation

A. Rapports Antérieurs				
N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
1	Travailler avec l'Ambassade de Chine en RDC pour une bonne intégration des entreprises à capitaux chinois dans le processus de déclaration à l'ITIE.	Organiser, à Kinshasa, une réunion regroupant l'ITIE-RDC, l'Ambassade de Chine en RDC et les Représentants des entreprises à capitaux chinois en RDC pour les sensibiliser à la déclaration à l'ITIE (Ambassade de la Chine en RDC et les entreprises chinoises)	Axe Stratégique 2 : Activité 14	Non réalisée. Des lettres de demande d'audience ont été adressées à l'Ambassadeur et demeurent sans suite.
2	Publier les synthèses des EIES/PGES et le rapport de suivi des engagements environnementaux des opérateurs	Faire le suivi auprès de la DPEM, du SGH, de l'ACE, des Ministères de l'Environnement et Développement Durable et Mines	Axe Stratégique 2	En cours Après convenance avec la DPEM, l'ACE, le FNPSS et la CTCPM sur le responsable chargé d'élaborer les synthèses à publier, attente de prise d'un texte réglementaire y afférent par le Ministre des mines.
3	Publier le rapport de Suivi des engagements environnementaux des opérateurs miniers	Faire le suivi auprès de la DPEM, du SGH, de l'ACE, des Ministères de l'Environnement et Développement Durable et Mines	Axe Stratégique 2	Réalisé
4	Accélérer le processus de publication, par le Premier Ministre, du Décret portant engagement du Gouvernement à mettre en œuvre l'ITIE et, par les Ministres sectoriels, de l'Arrêté interministériel portant divulgation de la propriété effective des industries extractives	Faire le suivi (Premier Ministre et Ministères sectoriels)	Axe Stratégique 2	En cours Un projet d'arrêté est élaboré et soumis à la signature du Ministre de Justice en exécution de la Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive promulguée en décembre 2022.
5	Sensibiliser les entreprises sur les dispositions légales et réglementaires en matière de divulgation de la propriété effective ainsi que sur l'Exigence 2.5 de la Norme ITIE	Assurer le suivi de l'activité en cours d'exécution (Collecte complémentaire)	Axe Stratégique 2	En cours, Cf. Supra.
6	Absence systématique de la preuve de blocage du montant relatif à la capacité financière du requérant	Tenir des réunions avec le cadastre Minier pour examiner les obstacles au respect strict de la législation minière et envisager la mise en place des mécanismes de suivi systématique de l'application correcte de la loi.	Axe Stratégique 2	Réalisé. Cf. Assainissement du fichier par le Cadastre Minier.
7	Absence systématique de certains documents exigés par la réglementation minière dans tous les dossiers de demandes des droits miniers ou de carrières		Axe Stratégique 2	

A. Rapports Antérieurs				
N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
8	Dépassements des délais réglementaires pour l'instruction des demandes de droits miniers		Axe Stratégique 2	
9	Dépassements du nombre de carrés maximum pour certaines autorisations de recherche de carrières		Axe Stratégique 2	
10	Frais de dépôt payés par le requérant pour un nombre de carrés inférieur à celui octroyé et capacité financière minimum insuffisante		Axe Stratégique 2	
11	Incohérence entre le certificat de recherches et l'arrêté ministériel d'octroi du permis de recherches PR 14731		Axe Stratégique 2	
12	Absence du prix de cession dans les contrats de cession des titres miniers		Axe Stratégique 2	
13	Absence des engagements de cession de 10% à l'Etat dans les dossiers d'octroi des permis d'exploitation		Axe Stratégique 2	
14	Demandes de titres miniers non conformes aux exigences réglementaires		Axe Stratégique 2	
15	Mise en place d'un système de registre public des titres d'hydrocarbures	Assurer le suivi des travaux en cours de mise à jour du site web du Ministère des Hydrocarbures	Axe Stratégique 2	Réalisé. Le Ministère des Hydrocarbure a mis en place un entrepôt des données d'hydrocarbures (DATAWAREHOUSE).
16	Compléter le registre pétrolier disponible en ligne sur le site de l'ITI-ERDC en insérant des liens aux Arrêtés ministériels portant prorogation des permis d'exploration.	Tenir des réunions avec le SGH pour obtenir les Arrêtés ministériels concernés.	Axe Stratégique 2	
17	Suivre et relancer le Ministère du Portefeuille pour l'application par les entreprises publiques des dispositions réglementaires portant sur l'obligation de publication des états financiers et de l'application de la procédure d'appel d'offres pour les opérations de cession d'actif	Tenir des réunions avec le Ministère du Portefeuille (Cabinet et Conseil Supérieur du Portefeuille)	Axe Stratégique 2	Réalisé
18	Dématiser systématiquement les notes de débit et les notes de perception pour combattre efficacement le phénomène de doublon et de falsification de ces documents et assurer un archivage numérique des données générées.	Etudier la faisabilité de la dématérialisation systématique dans les administrations en province		Non réalisée
19	Organiser de manière régulières les missions conjointes de contrôle des structures habilitées auprès des entreprises minières et contraindre les contrevenants à s'acquitter et apurer leurs arriérés de la	Contrôler et Appliquer le Code minier ainsi que les mesures réglementaires en matière des droits, impôts, taxes et redevances		En cours

A. Rapports Antérieurs				
N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
	redevance minière dans le respect de la répartition fixées par les prescrits légaux et réglementaires			
20	Renforcer les capacités des Directions des recettes provinciales et des services financiers des ETD pour les doter de l'expertise dans le contrôle de la régularité et de la conformité des opérations de constatations et de liquidation de la redevance minière faites par les services d'assiette	Renforcement des capacités des ordonnateurs, des comptables et de tous autres collecteurs d'impôts, droits, taxes et redevances des ETD.	Axe stratégique 2	En cours
21	Renforcer et parachever la mise en place des organes locaux de contrôle des finances des ETD et assurer régulièrement les missions de l'IGF essentiellement dans les ETD bénéficiaires de la quotité de la redevance minière	Terminer la mise en place des organes locaux de contrôle et Former les préposés à la tâche	Axe stratégique 2	En cours
22	Œuvrer à réduire l'écart entre les recettes de la redevance minière recouvrées avec celles constatées et liquidées en renforçant la collaboration entre les divisions provinciales des mines et les Directions des recettes provinciales et les services financiers des ETD et en parachevant la mise en œuvre des chaînes des recettes provinciales et des ETD	Installer les structures et services de contrôle, de collecte et respecter la chaîne des recettes		En cours Etude thématique prévue
23	Instaurer, en l'absence des organes délibérants locaux, tel que prévus par la Loi Organique N008/016 du 07 Octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées, des mécanismes de contrôle ad hoc au niveau des ETD en mettant en place des comités paritaires dans le but d'assurer le suivi et le contrôle interne pour garantir une gestion transparente et/ou une utilisation rationnelle des revenus issus de la redevance minière	Mettre en place une organisation pour la redevabilité en instaurant des mécanismes de contrôle adaptés		Non réalisée
24	Assurer, par les entités bénéficiaires, la transparence pour plus de redevabilité des sommes réellement perçues au titre de la redevance minière et de leur affectation de la manière la plus détaillée possible			Réalisé. Les Rapports ITIE renseignent sur la perception et les affectations des sommes collectées au titre de la redevance minière due aux ETD

A. Rapports Antérieurs				
N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
25	Encourager la création des Comités Locaux de Développement dans les entités qui en sont dépourvues et renforcer les capacités de celles existantes	Installer les comités locaux de développement et renforcer leurs capacités en la matière	Axe Stratégique 2	En cours
26	Respecter les procédures de passation des marchés dans l'attribution des contrats des travaux, biens et services à tout le niveau infranational et assurer la formation en cette matière aux autorités et fonctionnaires intervenant dans ce processus	Installer les cellules de passation des marchés et former les ETD sur les procédures de passation des marchés	Axe Stratégique 2	Réalisé partiellement. Les cellules de passation des marchés sont installées dans certaines ETD et OS/DOT
27	Les provinces ainsi que les ETD doivent publier leurs budgets de sorte à ce que tout le monde puisse certifier la capacité de rétrocession des 10% des recettes pétrolières	Former et amener les provinces et les ETD à la divulgation systématique des données	Axe Stratégique 2	En cours. Un arrêté interministériel a été pris à cet effet.
28	Réévaluer l'étude de faisabilité de SICOMINES par un cabinet d'audit indépendant	Recruter un Administrateur indépendant pour réévaluer le Projet		En cours Cf. Audit diligenté par APSCS
29	Restructurer le capital social de l'entreprise en fonction des apports réels de chaque associé_ SICOMINES	Tenir compte des apports réels dans la formation du capital social		Non réalisée
30	Sélection et budgétisation des infrastructures restantes_ SICOMINES	Recruter un consultant pour évaluer les infrastructures		En cours
31	Organisation d'un cadre institutionnel pour la sélection des infrastructures_ SICOMINES	Mettre en place une commission ad hoc comprenant toutes les parties prenantes		En cours. En exécution de l'Avenant n°5, mise en place d'une Commission ad hoc par le Gouvernement
32	Sélection objective des infrastructures_ SICOMINES	Sélectionner par un ou plusieurs Consultant(s) indépendant(s) les infrastructures		En cours. En exécution de l'Avenant n°5, mise en place d'une Commission ad hoc par le Gouvernement
34	Budgétisation conséquente des infrastructures sélectionnées_ SICOMINES	Elaborer un budget qui tient compte de la valeur vénale des infrastructures		En cours. En exécution de l'Avenant n°5, mise en place d'une Commission ad hoc par le Gouvernement
35	Recadrage de la mission du Maître d'ouvrage délégué_ SICOMINES	Clarifier la mission en indiquant les limites du Maître d'ouvrage délégué		Non réalisée
36	Signer et publier les projets de textes de gouvernance internes révisés	Assurer le suivi, auprès du CE et du Gouvernement, de la signature et publication des textes de gouvernance révisés	Axe stratégique 1	En cours
37	Examiner la possibilité de trouver des sources de financement additionnelles : ouverture d'une ligne de crédit auprès d'une banque	Emarger dans une des structures des fonds (FOMIN, Fonds Social, FONER... en tant que quotité pour la transparence ; Obtenir l'autorisation du CE et négocier avec les banques une ligne de crédit (découvert bancaire)	Axe stratégique 1	En cours

A. Rapports Antérieurs				
N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
38	Mettre en place une véritable stratégie de communication avec des moyens techniques et financiers appropriés afin de mieux atteindre le grand public et susciter jusqu'à la base des débats citoyens des rapports ITIE.	Recruter un Consultant pour produire le Plan Stratégique de communication	Axe stratégique 1	En cours Projet élaboré et en attente des améliorations des parties prenantes.
39	Tenir compte du rôle très technique du ST de l'ITIE pour garantir aux Experts recrutés un bon niveau de rémunération corrélé avec leur expertise.	Prendre une mesure réglementaire y relative par Décret signé par le 1 ^{er} Ministre		En cours
40	Sous-traiter la fonction de personnel d'appoint par un bureaux de placement recrutés sur base d'appel d'offres pour garantir les droits sociaux à ce personnel	Prendre une mesure réglementaire y relative par Décret signé par le 1 ^{er} Ministre		Non réalisée
41	Exiger de tous les opérateurs publics et privés de fournir leurs politiques de lutte contre la corruption.	Amener les entreprises extractives à élaborer et/ou publier leurs politiques de lutte contre la corruption.	Axe stratégique 5	En cours
42	Achever le processus de promulgation de l'arrêté et accélérer la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs au niveau du GUCE.	Mettre en place un Registre des bénéficiaires effectifs	Axe stratégique 2	En cours
43	Fournir l'état des lieux des résultats des travaux de la commission d'harmonisation instituée conjointement par le ministère des mines et le ministère du portefeuille.	Sensibiliser les Ministères du Portefeuille, Mines, Hydrocarbures, Secrétariat Général aux Mines et CAMI sur l'actualisation et la divulgation systématique de l'état de la participation de l'Etat dans les industries Extractives.	Axe stratégique 2	En cours
44	Solliciter les entreprises à publier leurs propres rapports sur les émissions de GES ou à saisir leurs entreprises mères pour divulguer les données désagrégées sur leurs émissions en RDC.	Accompagner les entreprises extractives à déclarer les informations sur les émissions de gaz à effet de serre.	Axe stratégique 6	En cours
45	Exiger au ministère du budget de communiquer les projections des données requises en soulignant l'impact de la transition énergétique et les risques climatiques sur ces projections. Solliciter le CPCMC dans les prochains rapports pour collecter les hypothèses et les instruments de prévision des recettes issues des ressources extractives.	Sensibiliser les parties prenantes sur les retombées (politiques et recettes) liées à la détention et à l'exploitation des minéraux critiques.	Axe stratégique 6	En cours

B. Mesures correctives et recommandations stratégiques issues de la dernière Validation¹			
N°	Exigence ITIE (2019)	Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))	Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2023
1	Octrois des contrats et des licences (Exigence 2.2)	En vertu de l'Exigence 2.2.a.iv, la RDC devra veiller à ce que toute évaluation future des écarts non négligeables par rapport aux procédures légales dans le processus d'octroi de licences minières comprenne les octrois et transferts effectués par des entreprises d'État sous forme d'amodiation, de transfert ou d'appel d'offres, selon la pertinence de la période, ainsi qu'une explication des règles déterminant le type de procédure suivi par les entreprises d'État en pratique. Pour renforcer la mise en œuvre, l'ITI ERDC est encouragée à inclure dans son plan de travail les octrois de licences minières, afin de donner suite aux recommandations provenant de l'étude thématique de l'Administrateur indépendant.	Cf. Section 2.2, pages 55 et ss.
2	Registre des licences (Exigence 2.3)	Afin de renforcer la mise en œuvre, le ministère des Hydrocarbures est encouragé à mettre à jour son registre en ligne des licences pétrolières, en particulier tout changement intervenu dans le statut des licences – par exemple, une annulation ou un transfert. En conformité avec l'Exigence 2.3.b.ii, le ministère des Hydrocarbures pourrait inclure les coordonnées géographiques de chaque titre pétrolier dans le registre en ligne, en suivant la pratique appliquée sur le site Internet de l'ITI ERDC. Aux termes de l'Exigence 2.3.b.iii, le ministère des Hydrocarbures pourrait également préciser dans son registre des licences les dates de demande. En vertu de l'Exigence 2.3.b.iv, le ministère des Hydrocarbures pourrait enfin inclure les matières premières ciblées, au moins pour les licences en production, dans le registre en ligne des licences pétrolières. Pour promouvoir la compréhension des informations contenues dans le registre en ligne, le ministère est encouragé à inclure les noms des détenteurs et/ou exploitants de licences pétrolières. Pour renforcer la mise en œuvre, le ministère des Mines est convié à publier toutes les données sur les licences minières dans un format ouvert afin de faciliter les recherches et les analyses.	Cf. Section 2.3, pages 62 et ss.
3	Contrats (Exigence 2.4)	Pour renforcer la mise en œuvre et élargir l'accès du public aux contrats extractifs, la RDC est encouragée à établir des bases de données centralisées et régulièrement mises à jour des contrats et licences publiés dans les secteurs minier, pétrolier et gazier, par exemple sur les sites des administrations publiques correspondantes. La RDC pourrait souhaiter renforcer son utilisation du processus ITIE pour évaluer l'efficacité du système de publication des contrats et licences extractifs.	Cf. Section 2.4, pages 68-71.

¹ Le Gouvernement et le Groupe multipartite sont encouragés à prendre en compte ces recommandations et à documenter les réponses du Groupe multipartite à ces recommandations lors du prochain examen annuel des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITI ERDC.

N°	Exigence ITIE (2019)	Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))	Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2023
4	Propriété effective (Exigence 2.5)	Conformément à l'Exigence ITIE 2.5, depuis janvier 2022, la RDC doit tenir à jour un registre public des bénéficiaires effectifs des personnes morales qui demandent ou détiennent une participation dans une licence ou un contrat de prospection ou d'exploitation de pétrole, de gaz ou de minerais, comportant notamment l'identité de leurs bénéficiaires effectifs, leur niveau de participation, ainsi que des détails sur les modalités de participation ou de contrôle. Toute lacune ou insuffisance significative dans la déclaration des informations sur la propriété effective doit être indiquée, y compris en citant le nom des entités qui n'ont pas soumis, en partie ou en totalité, les informations sur leur propriété effective. Les informations publiques relatives à l'identité des bénéficiaires effectifs devront comprendre le nom, la nationalité et le pays de résidence de ces personnes, et permettre d'identifier toute personne politiquement exposée. Il est également recommandé de divulguer le numéro d'identité national, la date de naissance, l'adresse privée ou professionnelle et les coordonnées. L'ITI ERDC devra évaluer tous les mécanismes existants afin de s'assurer que les informations sur la propriété effective sont fiables et elle conviendra d'une approche garantissant que les entreprises extractives veillent à l'exactitude des informations qu'elles fournissent sur leur propriété effective. Pour atteindre cette cible, la RDC devra demander à tous les détenteurs et les demandeurs de licences extractives de divulguer les informations sur leur propriété effective. La RDC est encouragée à convenir de priorités pour les divulgations sur la propriété effective et à planifier les efforts à déployer dans ce cadre en vue d'obtenir ces données. Par exemple, la RDC pourrait décider de privilégier les divulgations soumises par certains types d'entreprises ou par celles détenant un type donné de licence ou produisant une matière première spécifique, compte tenu des risques associés à la corruption, à l'évasion fiscale ou au contournement des dispositions en matière de participation locale. Ces priorités devront orienter les efforts de sensibilisation auprès des entreprises et leur fournir des conseils. Il est recommandé de publier les divulgations dans un format de données ouvertes, comparables et simples à analyser. La RDC pourrait également envisager d'étendre les divulgations sur la propriété effective à d'autres segments de la chaîne de valeur extractive en amont, par exemple en collectant et en divulguant les informations sur la propriété effective de prestataires de services hors du secteur extractif, afin d'assurer le suivi du respect des dispositions liées au contenu local et de gérer les risques de corruption et d'évasion fiscale.	Cf. Section 2.5, pages 72-76

N°	Exigence ITIE (2019)	Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))	Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2023
5	Participation de l'État (Exigence 2.6)	Conformément à l'Exigence 2.6, la RDC devra veiller à ce que les détails concernant tout prêt ou toute garantie de prêt accordé(e) à des entreprises minières, pétrolières et gazières actives dans le pays fassent l'objet d'une divulgation adéquate, y compris la teneur et les conditions du prêt (c'est-à-dire l'échéancier de remboursement et le taux d'intérêt). Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est également encouragée à institutionnaliser et systématiser sa revue de la participation de l'État dans le secteur extractif, afin d'améliorer la compréhension des contributions des entreprises d'État à l'économie du pays, que ce soit d'un point de vue financier, économique ou social. Pour renforcer la mise en œuvre, les entreprises d'État sont encouragées à publier régulièrement les états financiers audités sur leurs sites respectifs, afin de pouvoir informer le public au sujet des relations financières entre l'État et ses entreprises dans la pratique	Cf. Section 2.6, pages 77 et ss.
6	Exploration (Exigence 3.1)	Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à faire en sorte que les activités de prospection majeures dans son secteur extractif fassent l'objet de divulgations systématiques.	Cf. Section 3.1, pages 91-93
7	Production (Exigence 3.2) Exportations (Exigence 3.3)	Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à s'assurer que la valeur de la production pétrolière et gazière est systématiquement divulguée, en suivant une pratique similaire à celle employée pour le secteur minier. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à divulguer, par le biais des publications du ministère des Hydrocarbures, les volumes et les valeurs des exportations de pétrole et de gaz, selon des modalités similaires à celles des divulgations ITIE sur le portail de données ouvertes du site Internet de l'ITI ERDC	Cf. Section 3.2, pages 94-103
8	Divulgation exhaustive des taxes et des revenus (Exigence 4.1)	Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC pourra étendre son utilisation des divulgations de données ITIE pour faciliter l'accès aux états financiers audités des entreprises extractives menant leurs activités dans le pays. La RDC est également encouragée à envisager de tirer parti de sa déclaration ITIE « assouplie » pour tester d'autres solutions permettant d'assurer des divulgations exhaustives et fiables des revenus extractifs du gouvernement.	Cf. Section 4.1, pages 106 et ss.
9	Vente des revenus en nature de l'État (Exigence 4.2)	Pour renforcer la mise en œuvre et le suivi des paiements en nature, la RDC est encouragée à établir un cadre de déclaration en vue de divulguer les futurs paiements en nature provenant de tous les projets miniers, pétroliers et gaziers desquels l'État perçoit des revenus en nature une fois qu'ils entrent en phase de production.	Cf. Section 4.2, page 112 et ss
10	Fournitures d'infrastructures et accords de troc (Exigence 4.3)	Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC pourra examiner des moyens permettant d'améliorer les divulgations systématiques des informations sur les accords de troc liés à des infrastructures tels que l'accord concernant le projet SICOMINES. La RDC pourrait envisager d'étendre son utilisation des données ITIE pour améliorer la transparence dans les exonérations fiscales liées à l'accord visant le projet SICOMINES.	Cf. Section 4.3, pages 113-115

N°	Exigence ITIE (2019)	Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))	Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2023
11	Paielements infranationaux (Exigence 4.6)	Conformément à l'Exigence 4.6, la RDC devra s'assurer que toutes les entreprises, les directions provinciales des revenus ainsi que les entités territoriales décentralisées (ETD) divulguent leurs revenus extractifs infranationaux, dans le respect des niveaux de fiabilité prévus à l'Exigence 4.9. La RDC devra veiller à ce que le cadre juridique applicable aux différents flux de paiements infranationaux fasse l'objet d'une description publique pour chaque province, afin de garantir l'exhaustivité des divulgations, notamment pour les accords spécifiques visant l'affectation de la redevance minière entre les entités territoriales décentralisées (ETD) et les provinces, ainsi qu'entre les différentes ETD. Le rapprochement des revenus au niveau infranational ne serait réalisable que si l'on connaissait l'identité de leurs récipiendaires effectifs, afin de promouvoir la redevabilité de ces derniers dans la gestion de leurs revenus extractifs. Les paiements devraient être déclarés par entreprise, par entité récipiendaire effective et par projet, le cas échéant.	Cf. Section 4.6, pages 122-127
12	Niveau de désagrégation (Exigence 4.7)	Conformément à l'Exigence 4.7, la RDC pourra convenir d'une définition du terme « projet » (licence, contrat et concession), dans le respect de la Norme ITIE, et veiller à ce que soient déclarées au niveau des projets toutes les données financières figurant dans sa déclaration ITIE consacrée aux revenus extractifs du gouvernement qui sont perçus par projet. La RDC devra s'assurer que tous les accords ayant des liens substantiels entre eux ou les accords globaux sont identifiés publiquement et que les données pertinentes concernant chaque entreprise font l'objet d'une ventilation par projet claire. Pour améliorer encore les systèmes du gouvernement et sa capacité à assurer un suivi des paiements par projet, le Groupe multipartite est encouragé à engager les agences gouvernementales chargées de leur collecte. Il pourrait notamment s'agir d'établir s'il convient d'apporter des changements dans les lois ou les instruments et réglementations statutaires tout en s'assurant que de tels changements sont rentables.	Cf. Section 4.7, pages 128
13	Qualité des données et assurance qualité (Exigence 4.9)	En conformité avec l'Exigence 4.9, la RDC devra veiller à ce que les données financières divulguées par les agences gouvernementales soient soumises à des procédures d'assurance qualité solides qui garantissent que les données financières figurant dans les Rapports ITIE de la RDC proviennent de sources régulièrement auditées dans le respect des normes internationales.	Cf. Section 4.9, pages 129 et ss.
14	Répartition des revenus provenant des industries extractives (Exigence 5.1)	Conformément à l'Exigence 5.1, la RDC devra s'assurer que la gestion de tous les revenus extractifs non-inscrits au budget national sont spécifiquement présentés, y compris, dans la mesure du possible, avec des références aux rapports financiers publiquement accessibles. La RDC devra veiller à ce que sa déclaration ITIE clarifie publiquement la gestion des revenus extractifs non-inscrits au budget national. La RDC devra également veiller à ce que les entreprises et la Banque centrale ou toute autre entité assumant la gestion de revenus extractifs et ne figurant pas dans le budget national donnent une présentation cohérente de la gestion de ces fonds comprenant des données désagrégées, avec une référence aux rapports financiers publiquement accessibles, le cas échéant.	Cf. Section 5.1, pages 151-154

N°	Exigence ITIE (2019)	Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))	Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2023
15	Transferts infranationaux (Exigence 5.2)	Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à établir un mécanisme systématique pour assurer que les autorités provinciales et décentralisées soumettent une divulgation ponctuelle des transferts infranationaux des revenus extractifs, conformément à l'Exigence 5.2. Le gouvernement et les partenaires de développement sont encouragés à poursuivre et à accroître l'appui qu'ils apportent au renforcement des capacités des autorités provinciales et décentralisées en matière de gestion financière, ainsi que leur soutien aux initiatives pertinentes de la société civile et des médias, en vue de promouvoir une redevabilité dans la gestion des revenus extractifs transférés à ces provinces.	Cf. Section 5.2, page 155
16	Gestion des revenus et dépenses (Exigence 5.3)	Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à divulguer publiquement des informations ponctuelles sur les dépenses financées par les revenus extractifs. La RDC, et en particulier le ministère du Budget, est encouragée à divulguer publiquement des informations sur les hypothèses budgétaires et sur les prévisions concernant la production, les prix des matières premières et les revenus pour le secteur extractif.	Cf. Section 5.3, pages 156 et ss.
17	Dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1)	Aux termes de l'Exigence 6.1, la RDC devra veiller à la divulgation publique des dépenses sociales significatives des entreprises ainsi que l'exige la loi, y compris les conditions d'accords de développement communautaire prévus par la loi, ou le contrat avec le gouvernement qui régit les investissements dans le secteur extractif. Lorsque le bénéficiaire d'une dépense sociale obligatoire est un tiers – c'est-à-dire, une agence non gouvernementale –, son nom et sa fonction doivent être divulgués. Si des paiements versés par des entreprises extractives au gouvernement sont liés à l'environnement et sont considérés comme significatifs, ils devront faire l'objet d'une divulgation exhaustive, conformément à l'Exigence 6.1.b. Lorsque l'ITI ERDC convient que des dépenses sociales et environnementales discrétionnaires et des transferts sont significatifs, elle est encouragée à élaborer un processus de déclaration en vue d'atteindre un niveau de transparence équivalent à celui de la divulgation des autres paiements et flux de revenus.	Cf. Section 6.1, pages 165 et ss.
18	Dépenses quasi budgétaires (Exigence 6.2)	En conformité avec l'Exigence 6.2, la RDC est tenue d'élaborer un processus de déclaration ITIE pour les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État, dans le but d'atteindre un niveau de transparence analogue à celui qui s'applique aux autres paiements et flux de revenus et d'y inclure les filiales ainsi que les contrats de partenariat des entreprises d'État. Ces divulgations devront couvrir toutes les dépenses sociales publiques des entreprises d'État aux revenus significatifs, notamment les prêts et les avances fiscales au profit de l'État, qui ont été engagées en dehors du processus budgétaire du gouvernement national.	Cf. Section 6.2, pages 170-171
19	Contribution du secteur extractif à l'économie (Exigence 6.3)	Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC pourrait envisager d'assurer la publication régulière d'estimations sur les activités extractives informelles (notamment par rapport au PIB) sur les portails du gouvernement, de manière similaire aux estimations sur la production publiées par le ministère des Mines et de la Géologie	Cf. Section 2.1.7, pages 172-174
20	Impact environnemental (Exigence 6.4)	En conformité avec l'Exigence 6.4, la RDC est encouragée à renforcer son utilisation de la déclaration ITIE pour divulguer les dispositions juridiques et les règles administratives pertinentes concernant la gestion de l'environnement et le suivi des projets extractifs, ainsi qu'à examiner les pratiques réellement appliquées relativement aux mécanismes d'application des processus de gestion environnementale et administrative.	Cf. Section 6.4, pages 175-177.